Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 27 Joumada II 1441
21 Février 2020

N° 15

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **410**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **410**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **415**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **420**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **423**
Avis aux créanciers..... **435**
Convocations
Sociétés anonymes **436**
Autres sociétés **441**
Divers
Avis au public..... **441**
Rectificatifs **442**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE **443**
Bilan de la SICAV TRESOR **446**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Constitution de personne Physique

Nom et Prénom : Imene El Hosni

CIN : 07128770

Adresse : Rue d'indépendance Boumhal Bassatine 2097

Activité : Garderie Scolaire

Nom commercial : Garderie El Imtiaze.

MF : 151557/C

2020R00230SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination de Président du Conseil d'Administration et d'un délégataire

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

Suivant PV du conseil d'Administration, en date du 6 février enregistré à la recette des finances La Charguia le 11 février 2020 sous le n°20800894 quittance n°20040 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 13/02/2020 n° dossier 202011755 il a été décidé la nomination de :

M Lotfi Ouerda Président du Conseil d'Administration de la société et M.Abdelhak Kharraz en tant que délégataire de la société.

Pour la durée venant à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019.

2020T00230SANB2

---

1. Démission de l'administrateur Présidente du Conseil

2. Cooptation d'un nouvel administrateur

3. Cession d'une action

4. Nomination d'un nouveau Président du Conseil et fixation de ses pouvoirs

Société «BONNA TUNISIE SA»

Identifiant unique : 0001901K

Siège social : 58 Avenue Habib Bourguiba 2033 - Mégrine

Capital : 19 779 375 DT

Suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 6 Août 2019, et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 5 Novembre 2019 sous le n°19804712, quittance n°079199, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de Madame DAPHNA GOLDSTEIN en sa qualité d'administrateur et de Présidente du conseil d'administration.

- Cooptation de Madame Nermine Safraou en qualité d'administrateur en remplacement de Madame DAPHNA GOLDSTEIN et ce pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

- Nomination et fixation des pouvoirs de Monsieur BENOIT CATTIN-MARTEL en qualité de Président du conseil d'administration et ce pour la période restant à courir de son mandat d'administrateur.

Suivant l'attestation d'enregistrement à la bourse des valeurs mobilières n°E2019-1429 en date du 27 novembre 2019, il a été procédé à la cession de l'action détenue par Madame DAPHNA GOLDSTEIN au profit de Monsieur BENOIT CATTIN-MARTEL.

Une copie de ces documents a été déposée au Registre National des Entreprises le 31 Janvier 2020 sous le n°20207956.

2020R00290SANB2

1. Démission de la présidente du conseil d'administration

2. Cooptation d'un nouvel administrateur

3. Changement du représentant permanent de Bonna Sabla

4. Nomination et pouvoir du nouveau Président du Conseil

5. Cession d'une action

Société «PHILBERT TUNISIE SA»

Identifiant unique : 0492565T

Capital : 2 600 000 DT

Siège social : 58 Avenue Habib Bourguiba 2033 Mégrine

Suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 6 Août 2019, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 12 Décembre 2019 sous le n°19805273, quittance n°085680, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de Madame DAPHNA GOLDSTEIN en qualité d'administrateur et de Présidente du Conseil d'administration

- Cooptation de Monsieur BENOIT CATTIN-MARTEL en qualité d'administrateur en remplacement de Madame DAPHNA GOLDSTEIN et ce pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

- Nomination de Madame NERMINE SAFRAOU en qualité de Représentant permanent de Bonna Sabla en remplacement de Madame EMMANUELLE COCHARD.

- Nomination de Monsieur BENOIT CATTIN-MARTEL en qualité de Président du Conseil d'administration et fixation de ses pouvoirs.

Et suivant l'attestation d'enregistrement à la bourse des valeurs mobilières n°E2019-1569 en date du 20 décembre 2019, il a été procédé à la cession de l'action détenue par Madame DAPHNA GOLDSTEIN au profit de Monsieur BENOIT CATTIN-MARTEL.

Une copie de ces documents a été déposée au Registre National des Entreprises le 31 Janvier 2020 sous le n°20207958.

2020R00303SANB2

1. Démission de l'administrateur Présidente du Conseil

2. Démission d'un administrateur

3. Cooptation de deux nouveaux administrateurs

4. Nomination du Président du conseil et fixation de ses pouvoirs

5. Cession d'une action

Société «BONNA BETON ET MATERIAUX PREFABRIQUES SA»

(BBMP)

Identifiant unique : 0341455A

Capital : 14 016 000 DT

Siège social : 58 Avenue Habib Bourguiba 2033 Mégrine

Suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 6 Août 2019, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 5 Novembre 2019 sous le n°079198, quittance n°19804711, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de Madame DAPHNA GOLDSTEIN en qualité d'administrateur et de Présidente du Conseil d'administration

- Acceptation de la démission de Monsieur JEAN-MARC MERCIER en sa qualité d'administrateur

- Cooptation de Madame NERMINE SAFRAOU en qualité d'administrateur en remplacement de Madame DAPHNA GOLDSTEIN et ce pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

- Cooptation de Monsieur BENOIT CATTIN-MARTEL en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur JEAN-MARC MERCIER et ce pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

- Nomination et fixation des pouvoirs de Monsieur BENOIT CATTIN-MARTEL en qualité de Président du conseil d'administration et ce pour la période restant à courir de son mandat d'administrateur.

Et suivant l'attestation d'enregistrement à la bourse des valeurs mobilières n°E2019-1430 en date du 27 Novembre 2019, il a été procédé à la cession de l'action détenue par Madame DAPHNA GOLDSTEIN au profit de Monsieur BENOIT CATTIN-MARTEL.

Une copie de ces documents a été déposée au Registre National des Entreprises le 31 Janvier 2020 sous le n°20207959.

2020R00304SANB2

Société BORAPLAST S.A

Au capital de 240.000 dinars

Siège social : 03 rue des Fonderies, 2013 Zone Industrielle Ben Arous

MF : 839193J/A/M/000

RC : B148292003

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 Novembre 2007 au siège de la société enregistré à la recette des finances de Tunis le 20/10/2008 sous le numéro d'enregistrement 8809267.

Déposé au registre National des Entreprises (RNE) sous le numéro 202012248 en date du 14/02/2020.

Il a été décidé de changer l'adresse de la société BORAPLAST du 10 Kamel Atatürk Zone industrielle Ben Arous au 03 Bis Rue des fonderies Zone industrielle Ben Arous CP 2013.

2020R00316SANB2

Nominations

SOCIETE EXPANSION INVESTISSEMENT ET SERVICES

EXIS

Société anonyme

Au capital de 25 000 000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux ZI La Charguia I - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 0710655M

RC : B166931999

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 19 Mai 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 14 juin 2019, sous les numéros 19803846 quittance numéro M4587, déposé au registre national des entreprises le 27 janvier 2020 sous le numéro 20206280, M. Nabil Chettaoui a été nommé Directeur général de la société au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 19 Juin 2019 enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis le 21 juin 2019, sous le numéro 19803815 quittance numéro M069620, déposé au registre national des entreprises le 27 janvier 2020 sous le numéro 20206280, M. Mohamed Ali Mabrouk a été nommé Président du Conseil d'Administration de la société au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

2020400411SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

D'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

TUNISIAN FOOD COMPANY «TFC»

Société anonyme

Au capital social de 2.000.000 dt

Siège social : Immeuble Le Boulevard, Bloc B, 1er Etage,

Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1509485Q

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19/12/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 7/02/2020 sous le n°20500934, Quittance n°1181, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 11/02/2020 sous le n°AC01352020, il a été décidé d'augmenter le capital de la société par conversion de créances certaines liquides échues et exigibles d'un montant de 3.000.000 DT par l'émission de 300.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 2.000.000 DT à 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

2020400426SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

D'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

TEXTILE RETAIL COMPANY «TRC»

Société anonyme

Au capital social de 2.000.000 dt

Siège social : Immeuble Le Boulevard, Bloc B, 1er étage,

Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1402331K

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 12/02/2020 sous le n°20501042, Quittance n°1317, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 14/02/2020 sous le n°AC01412020 il a été décidé d'augmenter le capital de la société par conversion de créances certaines liquides échues et exigibles d'un montant de 2.000.000 DT par l'émission de 200.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 2.000.000 DT à 4.000.000 DT divisé en 400.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

2020400427SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société Immobilière Hannibal Médical Center «IHMC»

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 25.000.000 D divisé en 2 500 000 actions de VN de 10 D

Résidence les Riviera Bloc D 6ème étage cité les pins 1053 Les Berges du Lac II Tunis

Registre de commerce : B24106142009

Matricule fiscal : 1107841F/P/M/000

Identifiant unique RNE : 1107841F

Affiliation CNSS : 266619-63

- La société a pour objet la création et l'exploitation de polyclinique privée.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

Répartition des résultats :

Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents. Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant. En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 7 févier 2020 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 17 bureau à Tunis le 13 février 2020 sous le n°20501072 quittance n°1352, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 14 février 2020 sous le n° AC01392020, il a été décidé ce qui suit : Augmentation du capital de dix millions de dinars (10.000.000DT) pour le porter de vingt cinq millions de dinars (25.000.000 D) à trente cinq millions de dinars (35.000.000 D), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales. Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création d'un million (1 000 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dinars (10,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée à la date de la souscription à la totalité, au plus tard le 5 août 2020. Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital. Les fonds provenant des versements seront déposés à Banque ZITOUNA agence siège au Kram au compte indisponible n° 25000000000071456317 ouvert au nom de la société Immobilière Hannibal Médical Center IHMC.

- Le dernier délai de souscription est fixé au 5 août 2020 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2020400428SANB2

Notice d'augmentation de Capital

Société "THERA SA"

Registre National des Entreprises : 1017855L

1. Adresse du siège social : Lot n°20 Zone Industrielle El Agba, 2051 El Hrairia - Tunis

2. Forme juridique : Société Anonyme

3. Capital social : 18.000.000 dinars

4. Durée : 99 ans

5. Activité : Industrie des médicaments et produits pharmaceutiques

6. Date et lieu de dépôt du procès-verbal extraordinaire de l'augmentation de capital : enregistré à la recette des finances Sidi Hassine - Tunis, le 13 février 2020, sous le n°20500518; Quittance n° M015480

7. Montant de l'augmentation : 6.000.000 dinars en numéraire

8. Nombre des actions : 60.000 actions

9. Valeur de l'action : 100 dinars

10. L'augmentation sera totalement souscrite et libérée en numéraire à concurrence de deux millions dinars (2.000.000DT) au moment de la souscription. L'assemblée générale délègue au conseil d'administration l'appel du reste de l'augmentation du capital.

11. Apport en nature : Aucun

12. Privilèges données aux actionnaires : Aucune

13. Conditions de participation à l'assemblée générale : l'Assemblée Générale est constituée de tous les actionnaires quelques soit le nombre des actions

14. Distribution des bénéfices : Suivant les Statuts de la Société et les décisions de l'Assemblée Générale

15. Compte Bancaire indisponible ouvert chez l'ARAB TUNISIAN BANK (ATS) - Agence El Mechtel sous le numéro : 01004027 119200647856

16. Délais de souscription : dans un délai n'excédant pas 15 jours de la parution de la notice au JORT

17. Convocation à l'Assemblée Générale : Suivant Statuts et Code des Sociétés.

2020400432SANB2

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière «SCIF»

SA au capital de 1.000.000 D

RC : B851995

MF : 433775 Z A M 000

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis

En vertu du procès-verbal, de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 22 novembre 2019, enregistré à la recette des finances de la Rte Ghandi de Tunis le 6 décembre 2019 sous quittance n°112989 enregistrement n°198805720 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises en date du 17 décembre 2019 sous le n°201996445, il a été décidé :

- La continuité de l'activité de la société conformément aux dispositions de l'article 388 et suivant du Code des Sociétés commerciales.

2020400437SANB2

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière «SCIF»

SA au capital de 1.000.000 D

RC : B851995

MF : 433775 Z A M 000

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration du 9 octobre 2019, enregistré à la recette des finances de la Rue Ghandi de Tunis le 6 décembre 2019 quittance n°112843 enregistrement n°19805703 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises en date du 17 décembre 2019 sous le n°201996445, il a été décidé :

- La nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration.

- La nomination d'un nouvel administrateur.

2020400438SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

JAPANESE MOTORS COMPANY

Société anonyme

Au capital social de 10.000.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Sidi Daoued, La Marsa, 2076 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1363941 M

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/12/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 7/02/2020 sous le n°20500935, Quittance n°1182, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 11/02/2020 sous le n°AC01362020, il a été décidé d'augmenter le capital de la société par conversion de créances certaines liquides échues et exigibles d'un montant de 2.000,000 DT par l'émission de 200.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 10.000.000 DT à 12.000.000 DT divisé en 1.200.000 actions d'une valeur nominal de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

2020400442SANB2

«SOCIETE D'EQUIPEMENT AERONAUTIQUE LATELEC»

(SEA LATELEC)

Société anonyme

Non résidente

Capital social : 5.200.000 Dinars

Siège social : 13 Rue 8612-Impasse N° 5 - Zone Industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 0614941B

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21/10/2019 enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 27/01/2020 sous le Qn°13145 En°20700529.

- Les actionnaires décident de nommer en qualité d'Administrateurs M. Denis Bretagnolle, M. Hervé Soules et M. Daniel Bérardo pour une durée de trois années.

- Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet FMBZ KPMG Tunisie représenté par M. Skander Miladi en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années.

Suivant un procès verbal du conseil d'administration du 21/10/2019 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 28/01/2020 sous le Qn°14263 En°20800596

Les administrateurs ont décidé de renouveler le mandat de Denis Bretagnolle en qualité de président du conseil pour une durée égale à son mandat d'administrateur et le mandat de Mr Daniel Berardo en qualité de Directeur Général pour une durée égale à son mandat d'administrateur.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02/12/2019 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 28/01/2020 sous le Qn°14256 En°20700595

L'assemblée a décidé de nommer M. Karim Mlaiki en qualité d'administrateur,

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 02/12/2019 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 28/01/2020 sous le Qn°14254 En°20800594

M. Daniel Berardo a démissionné de ses fonctions de Directeur Général et d'administrateur.

Le conseil d'administration a nommé M. Karim Mlaiki en qualité de Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

Les exemplaires des P.V.S ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 10/02/2020.

2020400447SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société "FIME SARL"

Société non résidente - Totalement exportatrice

Sarl en liquidation

Capital social : 11 000 Dinars

17, imp. n°2 Rue Ali Ben Khalifa

Menzah 9A - 1013 Tunis - Tunisie

Identifiant Unique : R.N.E 0760096E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, enregistré à la Recette Menzah sous le n°20500269, quittance n°M007844 en date du 28/01/2020 et dont un exemplaire original a été déposé auprès du RNE, le 4/02/2020, sous le n°20208760, il a été décidé :

- L'approbation des Etats Financiers 2007 à 2019 et Quitus entier au gérant,

- La liquidation à l'amiable de la société,

- La nomination de Mr. Bedoui Mohamed Expert-Comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en qualité de liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus,

- La fixation de l'adresse de correspondance du Liquidateur «Cabinet Bedoui Mohamed» sis au 9, Rue Lac Léman - Immeuble Inès - Appart, n°09 - Les Berges du Lac 1 - Tunis 1053.

- De conférer au liquidateur ou son mandataire de procéder aux formalités légales de publicité.

2020T00227SRLB2

Nomination de gérant et associés

Société Dynamo Service

Société à responsabilité limitée

Matricule fiscal : 1654013XA/M/000

Par l'acte enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 9 janvier 2020, n°20500193, quittance n°M000202, et déposé au registre national des entreprises le 13 Janvier 2020 sous le n°20202775. Il a été décidé : Nomination de Monsieur Rochdi Moalla gérant et les Associés Monsieur Amjad Sassi Radhouan Chibani et Monsieur Cherif Fakhri Cherif Habach.

2020X00296SRLB2

Société BORJ KHALIFA sarl

Identifiant Unique : 1159001 G

Siège social : 26, Rue Mohamed Ali - Kram Tunis

En vertu du PV de l'AGO en date du 30/6/2019 enregistré à la recette des finances de la Goulette Tunis en date du 6/01/2020 sous le n°20700093 quittance n°1521, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis en date du 10/01/2020 sous le numéro 20202971 B.O.R.N.E n°17 du 21/01/2020 les associés ont accepté le renouvellement du mandat de Madame Basma Trabelsi en qualité de gérante de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour les années 2019-2020-2021.

2020400405SRLB2

ONA HOTELS TUNISIA

SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 40.000 Dinars

6, Rue Ibn Hazm, Cité Jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis

L'identifiant unique : 1631938/M/A/M/000

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des Associés du 28/1/2020 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, 1082 Tunis le 4/2/2020 sous n°QM010922. En° 20800660

Les associés ont décidé de modifier l'objet social comme suit :

La gestion et la location d'hôtels et toutes activités touristiques.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1631938/M en date du 14/2/2020.

2020400429SRLB2

TCA SARL

Siège social : Rue 8718- Bloc 15- appart 2B - Cité Olympique Tunis

I.U : 895221K

CNSS : 00168198-00

En vertu des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire du 19/11/2019, enregistrées à la recette des finances de la Charguia le 29/11/2019 sous le n°19708039 quittance n°111702, dont des exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 4/12/2019 sous le n°201990231, il a été décidé :

- D'approuver les cessions des parts sociales

- La mise à jour des statuts selon la nouvelle répartition du capital.

2020400430SRLB2

Dissolution

LANDSCAPE DESIGN SARL

54 Rue Asdrubal 2083 Cité - El Ghazala Ariana

MF : 1172120 T

Suivant P.V de l'assemblée générale de la société LANDSCAPE DESIGN en date du 23 décembre 2019 enregistré à la recette des finances de Raoued le 26 décembre 2019 sous le n° d'enregistrement 19504930, quittance n°M115631 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 7 janvier 2020 sous le n°20201240.

Il appert que l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société LANDSCAPE DESIGN et la nomination de monsieur Ridha Ben Mohamed Taher Fatmi en qualité de liquidateur de la société.

2020400443SRLB2

Cession de parts

Société VINCI IMMOBILIER

S.A.R.L

Immeuble Edichem Rue 8612 Impasse n°3 n°18

Zone Industrielle Charguia 1 - Tunis

MF : 1097723S

Suivant acte de cession de parts du 11/01/2020, enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis le 15/01/2020 quittance n°7819, n° d'enregistrement 20100241, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 7/02/2020 sous le n°202010080.

Il appert que Monsieur Hichem Ben Mohamed Hédi Ismail a cédé à la Société EDICHEM, 1000 parts sociales lui appartenant de la société VINCI IMMOBILIER.

2020400444SRLB2

SOCIETE SAF SAF FER FORGER

SARL au capital de 10.000 dinars

24 Rue Hôpital Mongi Slim - La Marsa

M.F : 0938955F/A/M/000

RNE : 0938955F

CNSS : 262226-35

Par acte sous seing privé en date du 21 août 2019 enregistré à la recette des finances La Marsa le 21 Août 2019 enregistrement n°19104859 quittance n°117319, dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises de Tunis en date du 28 Janvier 2020 sous le n°20206607, Madame Meriem Zoueri et Madame Najet Ben Abdallah ont cédé les 1000 parts sociales qu'elles détiennent dans le capital de la société à Monsieur Abdellatif Ben Abdallah.

2020400446SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Par acte dressé par le notaire Ferjani Arbia et Sonia Mejri daté le 18/01/2020 enregistré à Carthage le 22/01/2020 Q n°M006930 Khadija Ben Mansour donne à son fils Bilel Garbi le fonds de commerce sis au n°2 Rue el Habhab Bab el Khadra Tunis exploité comme tous commerce avec composition matériel et matériel pour le prix de dix MD pour l'enregistrement.

Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce.

L'annonce a été publiée à la Presse le 14/02/2020.

2020T00218FCCC2

Avis

Suivant d'un acte s.s.p en date du 27/11/2019 n° de quittance n°M046966 n° d'enregistrement 19201577 (recette des finances de Tébourba) Monsieur Chokri El Amri a vendu à Madame Tinssa Landolssi Nedia sise à Rue Sidi Ben Hssine Tébourba, la totalité du fonds de commerce (vente du poulet) sis au marché municipal de Tébourba, avec ses éléments corporels et incorporels au prix de quinze mille dinars (15.000.000).

Les oppositions sur le prix se font entre les mains de l'acheteur au domicile sis Rue Ben Hassine Tébourba et ce, dans le délai du 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2020T00219FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Par acte de don en date du 8 juillet 2019 enregistré à la recette des finances de Béja sous le n°M059831 et n°19004979 l'enregistrement à la date du 22/10/2019 monsieur Mohamed Ben Kmais Ben Mohamed Ben Naceur titulaire de la CIN 02129421 à son fils Kamel Ben Mohamed Ben Kmais Ben Mohamed Ben Naceur titulaire de la CIN 02306789 le don du fonds de commerce au local 52 avenue de France - Béja exploité en tant que coiffeur et parfumerie les oppositions doivent être formulées au rédacteur du contrat maître Bouthaina Braikiaa rue Ali Bachamba Béja dans un délai de 20 jours à partir de la republication de cet avis au journal officiel.

2020T00220FCCC2

Vente la moitié des parts indivises d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date de 21/01/2020 enregistré à la recette des finances d'el Médina el Jedida le 4/02/2020 quittance n°M007867 enregistrement n°20200447 Mr Adel Ben Kilani Ben Ali Haddad demeurant 16 rue 10136 Bellevue Tunis a vendu à Mr Nejib Ben Neji Ben Hamouda Jedidi demeurant M'ghira Centre Fouchana Ben Arous la moitié des part indivises du fonds de commerce exploité Comme Café 1ère Catégorie du local sis au 4 cité el Iskan 1 Ben Arous.

Toute opposition doit être signifiée à l'étude de maître Souiden Chiheb 2 rue Malta Essaghira 1er étage à gauche d'escalier Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au jort.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Achourouk addition Sportif du 9/02/2020 page n°7.

2020R00313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Dar Chabaan le 11/02/2020 quittance n°M007589, enregistrement 20200193. Mr Nouredin Ben Salem Aid titulaire de la CIN n°06366734 domicilié rue Hammam n°47 Achour Nabeul a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité café 1ère catégorie nommé «Café kodes» sis entre rue Chadhli Klibi et cité Pasteur Dar Chabane Fehri Nabeul à Mr Abdellatif Ben Ameur Kadri domicilié rue Brahim Jmel Sidi Amor Nabeul titulaire de la CIN n°02558161.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assahafa et la Presse le 16/02/2020.

2020R00314FCCC2

Vente d'un fonds de commrerce

Par acte notarial daté du 19/01/2018 sous le numéro 102/8 enregistré au tribunal de première instance de Manouba en date du 24/01/2018 Monsieur Youcef Ben Tahar Ben Ali Charchouf CIN 00035079 du 4/10/2008 cède d'une manière définitive et irréversible la totalité du fonds de commerce (PHYSIQUE ET MORAL) sis au 1, rue de la Gare Sidi Bou Said et ce à son fils Monsieur Bilel ben Youcef ben Tahar Ben Ali Charchouf CIN 05484159 du 19/9/2013.

2020R00315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat S.S.P enregistré à la recette des finances de Boumhal le 7/1/2020 (quittance n°MO01708 enregistrement n°20200057) Romana Elabidi CIN 00232884 a vendu la totalité de fonds du commerces à usage de tous commerces sis à cité l'Environnement Boumhel à Anis Ferjani CIN 07113881.

Les oppositions seront reçues entre les mains du maître Landari à 13 rue Ennour Chouchette Radés dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel des annonces.

Le présent avis a été publié dans le journal Echorouk du 19/2/2020.

2020R00328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bembla le 24/01/2020, quittance n° M002835 Ibrahim Jrad habite à Menzel Ennour avenue Mohamed Ali, a vendu à Fraj et Ali Jrad résident à rue Mohamed Ali n°8 Menzel Ennour tout le fonds de commerce «Café essafssaf» sis à avenue Habib Bourguiba Menzel Ennour Les oppositions seront

acceptées chez Ali et Fraj Jrad résident à rue Mohamed Ali n°8 Menzel Ennour dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date de 15.2.2020.

2020S00183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 11/02/2020, enregistré à la recette des finances Mansoura en date du 11/02/2020, quittance M014072, enregistrement n°20200309, Mounir Ben Mohamed Khelifa Ben Mohamed Omrani Barhoumi, titulaire de la carte d'identité n°07630190, a vendu à madame Amal Bent Mohamed Ben Sadok Barhoumi, titulaire de la carte d'identité n°11954344, tout le fonds de commerce destiné à la vente des parfums et des produits esthétiques en détail, situé à avenue Beit elHekma Mansoura - Kairouan, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne au local du fonds de commerce.

2020S00192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 6/02/2020 enregistré à la recette des finances de Rue Mohamed Maarouf Sousse sous le n°20200342 quittance n°M010056 Mr Mohamed Liwaa Ben Farid Ben Mohamed Wannes CIN008431021 a vendu le fonds de commerce (Buvette "LE BON MOMOENT") à Mr Rami Ben Kamel Ben Alya Elksouri CNI°09799118 demeurant à Immeuble BOCHRA Sousse Elmadina.

Un extrait a été publié au journal Echourouk du 15/02/2020.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de l'acquéreur sis Rue Ebn Errkik Sahloul 2 Sousse.

2020S00193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat enregistré à la recette des finances de Monastir le 13/02/2020 sous le numéro 20200836 quittance M010012, Ali Jrah c i n 04145536 a vendu à Monia Oun CIN 06955602 tout le fonds de commerce vente des commerces générales sis à cité stade complexe commercial 2 juin Essouani Monastir.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Neji Eltaeif demeurant à café Essouani cité stade Monastir et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 18/02/2020.

2020S00194FCCC2

Vente de fonds de commerce

Etudes Maître Guidara Abdellaziz

Avocat

1, Rue Victor Hugo 3000 Sfax

Vu l'acte sous seing privé du 7/02/2020 enregistré le 7/02/2020 sous le n°20200300 quittance n° M012374 Mr Fahmi Ben Ammar Ben Mohamed Baraket a vendu le fonds de commerce concernant l'épicerie (vente de produits alimentaires et ce par procuration de son épouse Noura Louhichi sis à Sfax route Kaied M'hamed rue Bairem Tounsi à Mme Halima Bent Elaieb Ben Ali Agerbi épouse Baraket, et toute opposition sera faite auprès de l'acheteuse à l'adresse ci-dessus indiquée durant la période de 20 jours selon la loi. Un avis de vente de ce fonds de commerce a été publié aux journaux quotidiens Essabah et le Temps le 15/02/2020.

2020X00294FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte écrit par les notaires Mr Ridha Koubaa et Mr Mourad Hajjam le 31/01/2020 page 151, enregistré le 4/02/2020 à la recette des finances Arbi Zarrouk - Sfax quittance n°M006712, Mme Raja Ben Khaled Ghayaza, a donné la totalité du fonds de commerce sis à route Manzel Chaker km 1.5 Immeuble Zaineb - Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Mohamed Amine Ghayaza. Les oppositions doivent être formulées dans les 20 jours suivant la parution du présent avis entre les mains de l'Acquéreur dans l'adresse du fonds de commerce.

Une mention de cette annonce a été insérée au Journal Chourouk le 14/2/2020.

2020X00295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente rédigé le 25/11/2019 par le maître Sghaier Lotfi, vu pour légalisation de signature en date du 26/11/2019 et enregistré le 31/01/2020 à la recette des finances avenue Habib Bourguiba sous le n°20200480 quittance M009473, Mme Essalha Ben Fraj titulaire de la CIN n°01349980 et demeurant à Cité Ben Brahim Agareb Sfax, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour le commerce de volailles et leurs produits sis à route de l'Aéroport km 7.5 Sfax à Mr Aydi Samir titulaire de la CIN n°01337071 et demeurant à Kaied Mhamed - Av Taher Haddad Sfax. Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur, à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Sghaier Lotfi sis à 3, Av Patrice Lumumba - immeuble Sfax city 2ème étage, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 13/2/2020.

2020X00297FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 27/02/2019 enregistré à la recette Diar Wafa Sfax quittance n°85769 M19203790 Yassin Taktak a vendu à Bilel Derbel le fonds de commerce sis à rue Martyrs immeuble Ibn Kouldoun Sfax exploité à la vente de divers produits traditionles.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours à l'étude maître Sihem Mabrouk sis à la rue Taieb Mhiri immeuble Jawhara Sfax.

Cette annonce a été publiée au Chourouk le 12/02/2020.

2020X00305FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 10/02/2020 et enregistré à la recette des finances Montplaisir en date du 11/02/2020 sous le numéro 20200775 quittance n°M014952 Madame Leila Abdelkader a vendu et cédé au profit de Monsieur Khaled Tlili la totalité du fonds de commerce café et restaurant exploité dans le local commercial B 2-19 rez-de-chaussée immeuble espace Tunis sis à la rue Sidi Heni Montplaisir Tunis et ce avec tout ses éléments.

Toutes les oppositions éventuelles doivent se faire dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce de la vente au journal officiel de la République Tunisienne et adressé à l'adresse de rédacteur de l'acte Maître Mohamed Kamel Laroussi sise au 7 rue Chott Erromen Espace Tunis Bloc A bureau 5 2ème étage Montplaisir Tunis.

Cet avis a été publié sur le journal La Presse le 14.2.2020.

2020400407FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente signé en date du 23/01/2020 et enregistré à la recette des finances El Manar Tunis en date du 28/01/2020, n° de quittance M006710, n° d'enregistrement 20200188, Khadija Bent Ali Ben Hassen El Ajmi veuve Khedhiri Yazid a vendu à Hamza Ben Slah Ben Chaabane Zermani, et à Meriem Bent Slah Ben Chaabane Zermani la totalité du fonds de commerce sis à "EL OMRANE Supérieur n°26 Rue 6845 2062 Tunis", exploité en café public Essalem, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur sis au 1 rue 1845 cité 2 Mars Cité Ettadhamen Ariana, sont recevables pendant vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux «Echourouk et le quotidien» du 15/02/2020.

2020400410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 20 Janvier 2020 enregistré à la recette des finances rue du Sahel le 4 Février 2020 quittance n°M006987 enregistrement n°20200204, Mr Moussa Sbissi demeurant au 81 Avenue Habib Bourguiba Ezzahra Ben Arous a cédé à Mr Saber Ousji demeurant au 2 Rue Albohtari Ezzahra Ben Arous, le fonds de commerce pour tout commerce sis à la rue 15 octobre El Ouardia Tunis.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de la société d'Avocats conseil assistance et contentieux CAC passage Lac houngze prolongement rue lac victoria les Berges du Lac dans les 20 jours suivant la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Assabah du 13/12/2020.

2020400431FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente de fonds de commerce daté du 30 janvier 2020 et enregistré à la recette des finances La Goulette le 5/02/2020 sous n°20200695 quittance n°12945

M. Mohamed Ben Mongi Ben Salah Maarfi a vendu à madame Latifa Michichi épouse Kchok et Mlle Hejer Kchok tout le fonds de commerce destiné à la vente de tout produit au détail et occupant le local n°10 de l'avenue de l'environnement Laouina Jardins de la Soukra.

Les oppositions sont acceptées au cabinet de maître Anane Khadija sis à la résidence el fawz avenue Ibn Khaldoun Ariana et ce pendant 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel.

Un avis a été publié au quotidien du 20/2/2020.

2020400434FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21 Janvier 2020 enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 11/02/2020 sous le N°20200817 Quittance 15077 la Société PROFRAIS représentée par son Gérant Monsieur Fantar Imed dont le siège est au rue Lac Windermere immeuble Amen 2ème étage les Berges du Lac Tunis, a vendu à la Société BEN YAGHLANE & CIE représentée par son Gérant Monsieur Ben Yaghlane Anis dont le siège au rue Mustapha Mbarek n°10 Tunis, tout le fonds de commerce sis au rez-de-chaussée n°81 avenue Khaled Ibn Walid Ein Zaoughane el Aouina Tunis à usage de toutes les activités commerciales à l'exception

des activités de cafés, hôtel et salle de jeux, et vente de tous sortes d'alcool.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Nabil Daboussi, Avocat à la cour de cassation, sis au 5 Rue Riadh Mutuelle-ville Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans un journal Quotidien «Chourouk» du 15 février 2020.

2020400440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/02/2020 enregistré le 12/02/2020 quittance n°M013659 enregistrement 20200501 Mr Hassen Mounir demeurant 32 rue Tahar Haddad Grombalia a vendu à Mr Smati Issam demeurant rue Mongi Bali Grombalia le fonds de commerce sis à Grombalia angle Rue 13 Août et 2 Mars vente produit électronique ; toute opposition doit être signifiée à l'étude de maître Dali Ines Avenue Farhat Hached Grombalia dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Un avis similaire a été inséré aux quotidiens Chourouk du 15/02/2020 page 30 et à la Presse en 15/02/2020 page 12.

2020400448FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue el Jazzira quittance n°M031572 n° d'enregistrement 15301595 Mr Manoubi Ben Saleh Al Hichri CIN 08716129 donne à titre de location de fonds de commerce (gérance libre) à Mr Khaled Ben Hamadi Ben Saad CIN n°07020543 son fonds de commerce sis à n°8 rue Essabkha avec ses éléments moraux et matériels pour une période d'un an à partir du 20/6/2011 jusqu'au 19/6/2012 du 10/02/2020.

2020R00340FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 141 490 610 dinars

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dénommé Hôtel SOLARIA, Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 3/02/2020 quittance n°M002521, sous le n°20300077. La société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Monsieur Moez Ben Jomaa Ben Maaoui Chaouch, demeurant à Bechechma, Kondar, Sousse, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local n°05 sis à l'hôtel Salaria, destiné à l'usage exclusive de l'activité «DRUGSTORE» et ce pour une année non renouvelable allant du 01/01/2020 et finissant le 31/12/2020.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens.

2020S00187FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 141 490 610 dinars

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dénommé Hôtel SOLARIA, Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 8/02/2020 quittance n°M002528, sous le n°20300079. La société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Monsieur Youssef Ben Mokhtar Ben Mohamed Aouichaoui, demeurant à Kharroub Barraket Essahel - Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local n°08 sis à l'hôtel Solaria, destiné à l'usage exclusive de l'activité «Vêtements de sport», et ce pour une période non renouvelable allant du 01/3/2020 et finissant le 31/10/2021. Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens.

2020S00188FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 141 490 610 dinars

Siège social GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dénommé Hôtel SOLARIA - Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 3/02/2020 quittance n°M002527, sous le n°0300078. La société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Monsieur Youssef Ben Mokhtar Ben Mohamed Aouichaoui, demeurant à Kharroub Barraket Essahel, Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local n°07 sis à l'hôtel Solaria, destiné à l'usage exclusive de l'activité «Vêtements de sport», et ce pour une période non renouvelable allant du 01/3/2020 et finissant le 31/10/2021.

Conformément à l'article 231 du code de commerce un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens.

2020S00189FCCC3

Location gérance libre d'un fonds de commerce

Suivant un acte de location enregistré à la recette des finances Djerba le 10/01/2020 sous numéro d'enregistrement 20300148 quittance numéro M004259, Mohamed Elhaj Mahmoud, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°00434130, a loué à la Société "Société TCASA", représentée par son gérant Kaled Abdelrhim, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°08632984 la totalité du fonds de commerce situé au palace Mokhtar Attia Houmet Souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce loué dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse du fonds de commerce loué. Cet avis a été publié aux journaux «Le Quotidien» et «Echrouk» en date du 15/2/2020.

2020X00309FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 15/03/2019 enregistré à la recette des finances Rue Nelson Mandela le 7/5/2019 quittance n°46541 enregistrement n°19301288.

Mr. Mohamed Mehdi Ben Mondher Ben Hssine a loué un fonds de commerce d'un café catégorie1 et un restaurant, sise au 36 rue Sourya Tunis à Mme Saiida Bent al Hattab Chater.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 20 février 2020.

2020400415FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Euro-méditerranéenne pour le Développement Global

Catégorie : Développement, social et Economique.

Objectifs :

1) Contribuer à l'avancement des domaines social, environnemental, culturel et économique au niveau national

2) Contribuer à la préservation de l'environnement et encourager l'adoption de projets environnementaux

3) Contribuer à diffuser la culture du volontariat et de la saturation avec les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme et les principes du développement durable

4) Contribuer aux nécessiteux et à ceux qui ont des besoins spéciaux

5) Encourager les échanges, la coopération et le dialogue intellectuel entre les cultures et les civilisations aux niveaux régional et international.

Siège de l'association : 11 Rue Al-Kaadine Bab Souika 1006 Tunis

Président : Samir Chebbi

Vice-Président : Mohamed Ali Mzoughi

Secrétaire général : Mahjoub Habboubi

Secrétaire général adjoint : Sabiha Lamin

Trésorier : Abderazak Fadhlaoui

Trésorier adjoint : Mounira Maalej.

2020T00221APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Sidi Ali Shiha pour la Culture et la préservation du Patrimoine

Objet : Activité culturelle

Son siège : Nahj Rue 4135 n° 24 - Sidi Hassine - 1095 Tunis

Objectifs :

Contribuer au développement de la scène soufie à partir de la mémoire populaire du soufisme

Contribuer à la préservation, au remodelage et à la promotion du patrimoine artistique et rite soufi

Contribuer au maintien du stock culturels dans les épisodes de dhikr

Contribuer au développement du tourisme culturel

Contribuer à la restauration et au raffinage des monuments soufis

Contribuer à la définition des ordres soufis.

Fondateurs :

Président : Lassad Msadda

Secrétaire général : Tarek Maaouia

Trésorier : Mohamed Hédi El Mlayeh.

2020T00222APSF1

Constitution d'une association

- Nom de l'association : Gardiens de la révélation

- Adresse : 20 Rue Douha - Fouchana - Ben Arous 2082.

- Objectifs : la participation de la publication et l'apprentissage.

Du Coran et des sciences selon les méthodes et les concepts modernes.

Les Membres :

- Président : Ahmed Hmida.

- Secrétaire Général : Ayoub Ksouri.

- Trésorier : Abdelkrim Ouen.

2020R00209APSF1

Constitution d'une association

Nom : «DAR LAOULED» (La maison des enfants)

Siège social : 4 Rue de Kenya 1er étage Tunis Belvédère .

Buts de l'association :

- Contribuer au développement des relations de convivialité et de fraternité, et instaurer un esprit de coopération entre les adhérents.

- Contribuer à fournir des activités sociales et culturelles aux adhérents et leurs familles.

- Participer à l'organisation de fêtes et des convois sanitaires et sociaux.

- Participer à la protection sociale des orphelins et des veuves des adhérents.

2020R00266APSF1

Constitution d'une association

Nom : Soft Skills Tunisian Association (SSTA).

Adresse : Centre National Pédagogique, 42 Bd Ali Trad Montfleury - 1089 Tunis.

Objectif :

Développer les compétences de vie dans la société.

Président : Riadh Ben Boubaker.

Secrétaire général : Manel Ben Sassi

Trésorier : Sofiene Hadhraoui.

2020R00288APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : NOUR «LUMIERRE»

Siège : Espace «al Madina al mostadima» 9070 Medjez El Bab

Objet : Développement Social

Objectifs :

- Agir pour l'intérêt des démunis, sans soutien, Handicapés, et Malades longue durée

- Agir pour créer des réseaux de soutien et de solidarité avec les démunis.

- Agir pour encourager les investisseurs à fin de créer des emplois.

- Agir pour aider des études et des recherches qui contribuent dans les projets à venir.

- Créer des liens avec des associations et des organismes pour améliorer la situation des familles et des personnes âgées surtout dans les milieux ruraux.

Direction :

- Mr. Toukabri Abdel Hakim : Président

- Mr. Trabelsi Bechir : Trésorier

- Mlle. Matoussi Nadia : Secrétaire Générale.

2020R00293APSF1

Constitution d'un syndicat

Suite au PV n° 1/2020 enregistré à la recette des finances de Sejoumi 5e28424 sous le numéro 20700541, Quittance n°M016218

Nom : Syndicat National de Défense de Taxi individuel (S.N.D.T)

Objectif :

- Représentation du secteur du taxi individuel et ses professionnels auprès des structures étatiques et des institutions législatives

- Développer le secteur et chercher pour l'amélioration de ses rendements

Secrétaire général : Ridha Ben Belgacem

Secrétaire général adjoint : Maher Ben Moussa

Trésorier : Mehrez Ben Hamza.

2020R00309APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : jeunes persévérants vers le meilleur

Buts:

- participation dans le développement du sens du nationalisme .

- Contribution dans l'éducation d'une génération saine qui peut s'adapter avec son milieu extérieur.

- Contribution au développement des compétences et facultés chez les jeunes

Siège :

4 rue Côte d'ivoire Monplaisir Tunis

Président : Ben Said Wajih

Vice président : Tabbouii Bilel

Secrétaire général : Attaoui Islem

Trésorier: Zouhir Taher

Membre : 2 membres.

2020R00345APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association tunisienne du textile et de l'habillement

Siège : Cité Diego, avenue Nabhanah Sahline 5012 Monastir (BP N°4 Monastir 5000)

Activité : Réseautage et encouragement à l'investissement

Objet : Développement dans le secteur textile

Président de l'association : Salem Ochi

Secrétaire générale : Manel Mahmoud

Trésorier : Ismail Al-Swelmi.

2020S00180APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club des Activités Nautiques de Monastir

Catégorie : Sportive

But : Formation et encadrement des jeunes sportifs aux sports nautiques (chasse, plongée et pêche à canne)

Siège : Rue Rmada n°158 Monastir

Correspondance : N°751 du 13/02/2020

Dossier : N°1 Président : Mohamed Bouzgarrou

Secrétaire Général : Mohamed Seddik Zrafi

Trésorier : Mohamed Ali Dghim.

2020S00182APSF1

Constitution d'une association

Hope Makers / صناع الأمل

Nom de l'association : Hope Makers

Adresse : 8, Immeuble Osman, Taqsim jadid Boukhzar; Bouhsina Sousse

Objectif : Développement durable

Sujet : Général

Dépôt n°291864035 daté le 13 Novembre 2019

Président : Anis Saidi

Secrétaire général : Jawhar Atig

Trésorière : Fatma Ben Ali.

2020S00191APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : «Association d'activités physiques et sportives adaptées pour tous» «APSA POUR TOUS».

Adresse : Mtorech corniche rass etabya Gabès 6014.

Objectifs de l'association : La promotion des activités physiques et sportives pour tous surtout la population vulnérables (personnes en situation d'handicap, personnes âgées ...)

Président de l'association : Mme Rachida Wesslati

Secrétaire général : Melle Imen Jaballah

Trésorier : Foued Kabaw

Objectifs de l'association : la promotion des activités physiques et sportives pour tous surtout la population vulnérables (personnes en situation d'handicap, personnes âgées ...)

Bulletin N : 2020/681.

2020X00308APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès-verbal de constat n°9262 en date du 28/01/2019 établi par le maître Yengui Mohamed huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 28/01/2019 sous n°RR 246818255 TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusé de réception en date du 14/02/2020; Une association culturelle a été constituée :

Nom de l'association : Association des amis de livre de Sedouikech

Adresse : bibliothèque publique de Sedouikech

Objectif : Encouragement à la lecture et la sensibilisation de l'importance du livre

Président : Bachwal Houda

Secrétaire générale : Benaoun Zohra

Trésorier : Ben Abdallah Saber

Nombre des membres : 6 Membres.

2020X00310APSF1

Constitution de filiale d'association étrangère

Nom de l'association : Desertec University Network

Siège : 10, impasse Tacfarinas - Carthage Dermech - 2016 Carthage.

Buts :

1. Réunir les institutions publiques et privées scientifiques, technologiques, de recherche et développement et académiques intéressées, pouvant contribuer à la mise en oeuvre des systèmes d'énergie renouvelable en général et du concept DESERTEC en particulier.

2. Promouvoir le développement des ressources humaines, afin que les systèmes énergétiques puissent être construits avec un maximum de produits et services locaux. 3. Contribuer à la conception, la fabrication, l'installation, l'exploitation et la maintenance des futurs systèmes énergétiques par la formation professionnelle, l'éducation et la R&D pour la production d'équipements, et de composants, et la fourniture des services connexes.

4. Inscrire la coopération énergétique à travers la Méditerranée dans les programmes de développement de bonnes relations de voisinage entre les deux rives de la Méditerranée.

Membres :

Président : Mohamed Mouldi Miled

Vice-Président : Mekki Ksouri.

2020400249APSF1

Constitution d'une association

Nom : Voix de citoyen.

Siège : Cité des Ouvriers, 9022 Thibar.

Objectifs :

- Promouvoir l'amour d'appartenir à la patrie.

- Travailler à autonomiser les femmes et les jeunes aux principes de la citoyenneté.

- Instaurer un esprit de solidarité dans la société tunisienne.

- Mener des activités culturelles, jeunesse, récréatives, sociales et de développement.

Président : Hatem Chenoufi

Secrétaire général : Bilel Khedri

Trésorier : Zoubair Chenoufi

Responsable des médias : Slim Chenoufi

Responsable des activités et manifestations : Ikbel Mekni.

2020400425APSF1

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence

AZIZA - Manouba

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale élective du Syndicat de la résidence AZIZA / La Manouba, tenue le 3 janvier 2020, enregistré à la recette des finances Den Den le 7 janvier 2020 sous le numéro 20800068, quittance n°M001603 et déposé à la municipalité de la Manouba le 16 janvier 2020 sous le numéro 235.

Il a été décidé l'élection du bureau du syndicat composé de :

- Saleh Ben Fatma : Président

- Ali Samarat : Secrétaire général

- Hela Tounsi : Trésorière

- Lotfi Alani : Membre

- Nour Eman Khaled : Membre

- Khaled Aloui : Membre

- Adel Gharbi : Membre

- Kalthoum Nhari : Membre

2020400433APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un nouveau syndic

Syndic de la Résidence Mariem - Nour Jaafar Raoued Ariana

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 6/8/2019 enregistré à la recette des finances de Raoued le 12/9/2019 sous le n°19703379 la nomination du nouveau syndic.

Président : Ben Hassana Hassouna.

Secrétaire général : Ben Romdhane Fakhreddine

Trésorier : Mediouni Abdeljabbar.

2020T00223APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Chaker Avocats

M.F : 1139464/A/A/M/000

Tel : 71.257.859

A la demande : de la BNA élisant domicile chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Société FABRIJO sis à Chrifet Soliman.

A la diligence de Cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cassation 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet TF n°583561 Nabeul sis à Chrifet Soliman consistant en un terrain de 2640 m² clôturé d'un mur contenant des constructions vétustes à usage d'administration d'unité sanitaire qui était à usage de fabrication de chaussures en état de salubrité avancée

Mise à prix : 310.440d.000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 16/3/2020 devant le Tribunal de 1ère instance de Grombalia à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2020T00224VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

M.F : 1139464/A/A/M/000

Tel : 71.257.859

A la demande : de la BIAT chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Sarra Ghommidh 47 Rue Ahmed Amin El Omrane CIN inconnue.

A la diligence de Cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia

Chaker Avocat à la cassation 38 Rue Ghandi - Tunis.

Parts indivises à vendre : les 2822ème indivis du TF 558720 Nabeul consistant en un terrain agricole de cultures maraîchères sise à Soliman el Morja de 5644 m².

Mise à prix : 22.657d.576 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 16/3/2020 devant le Tribunal de 1ère instance de Grombalia à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2020T00225VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble immatriculé

Licitation

Etude Maître Mabrouk Maddouri

Avocat à la cour de cassation

61 rue Abderrazek Chraibi 1er étage b2 Tunis Tunisie

Tel : 216.70.317.056

Fax : 216.71.258.704

M.F : 0798444F/A/P/0000

Avocat poursuivant : Maître Maddouri Mabrouk avocat à la cour de cassation, 61 rue Abderrazek Echraibi 1 étage b2 Tunis.

La partie poursuivante : Société l'immobilière des Bourgeons ; en la personne de son représentant légal ; SARL immatriculée au R.C de tribunal de 1ère instance de Ben Arous sous le n°B131312001 ayant MF 763778N/P/M/000 demeurant à route

du port, Zone portuaire BP252; 2040 Radés Ben Arous en tant que copropriétaire.

Parties poursuivies :

1- Fatma Bent Ettaher Ben Elhaj Mohamed Nhija

2- Fahmi Ben Mohamed Hadi Ben Mohamed Ben Halima

3- Saloua Bent Mohamed Hadi Ben Mohamed Ben Halima.

4- Sarra Bent Mohamed Hadi Ben Mohamed Ben Halima.

5- Olfa Bent Mohamed Hadi Ben Mohamed Ben Halima. Ayants tous comme domicile élu Eude Me Belhaj Lamia sis au 24 rue de Caire Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble immatriculé objet du T.F n°129036 Tunis nommé «Mouldi et Chedlya» sis à Carthage Byrsa gouvernorat de Tunis.

Le terrain est d'une superficie de 347 m² sur lequel est édifié une Villa à deux niveaux.

- Le Rez-de-chaussée est composé d'un salon ; 03 chambres; salle de bain ; deux balcons et d'une superficie bâtie de 135 mètres carrés.

- Le 1er étage est composé de deux appartements d'une superficie totale de 135 mètres carrés.

- L'édification secondaire consiste en un petit studio indépendant qui s'ouvre sur rue de Damerji ainsi qu'une chambre et une toilette d'une superficie de 18 mètres carrés.

Date et lieu de la vente : Mardi 17 mars 2020 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis à partir de 9H du matin.

La mise à prix est fixée à la somme de huit cent dix sept milles dinars (817 000 Dinars) outre les frais qui seront fixés par le Tribunal.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'Avocat de poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis.

Observations : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2020R00300VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet de Maître Mohamed Samir Abdellah

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T), S.A, en la personne de son représentant légal, R.C no B187881996, ayant élu domicile à l'Arab Debt Recovery (A.D.R), en la personne de son représentant légal, son siège au 5, rue Talleyrand - 1002 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Samir Abdellah, Avocat à la cour de cassation, Imm. «L'étoile du nord» - Bloc B - Centre urbain nord - 1004 Tunis, M.F : P/A/0186707G.

La partie saisie : Mr Tarek Ben Mokhtar Ben Taib Rekik, C.I.N n°01280372 du 25/8/1997, demeurant à Rue Hédi Nouira - Résidence «Ahlem» - App. 5A - Ennaseur 2 - Ariana.

Immeuble à vendre : un immeuble non immatriculé qui consiste en un appartement n° 13 situé dans un complexe résidentiel dénommé «Essafa» sur la rue Victoria au Lac 1 - Tunis, dans un quartier résidentiel haut de gamme, équipé de toutes les commodités, de l'eau potable et l'éclairage électrique. L'appartement est situé au rez-de-chaussée et comprend deux pièces, une cuisine ouverte, un WC séparé, une porte qui s'ouvre sur le jardin par l'arrière, et une place de parking. Le sol est en carrelage ordinaire, les portes et fenêtres en bois et protégés du fer forgé La superficie totale de l'appartement est de 82,10 m² y compris les parties communes qui lui sont attribuées. L'appartement est loué à un tiers pour un an renouvelable moyennant un loyer annuel de 6.600,000 D, à payer tous les trois mois à l'avance, avec une augmentation de 5% par an.

Mise à prix : Deux cent soixante six mille trois cents dinars (266.300.000 dinars) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le dix sept mars deux mille vingt (17/3/2020) à partir de 9 H du matin, devant la chambre des criées près du Tribunal de première instance de Tunis 1.

La visite du lieu de la vente : Tous les jours, suivant l'horaire administratif.

- Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix, ou par chèque certifié ou par caution bancaire définitive.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. Le Gouverneur compétent.

2020R00302VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Dalenda Aouem Sahnoun

Avocate près la cour de cassation

01, bis rue de Luxembourg Tunis

71 336 367

MF : 513984/C/P/000

Le poursuivant : La Banque Tuniso-Koweitienne, poursuite et d'élégance

de son représentant légal demeurant à Tunis 10 bis avenue Mohamed V, élection de domicile au bureau de Maître Dalenda Aouem Sahnoun sis au 1 bis rue de Luxembourg 1001 Tunis, son registre de commerce n°B152691996.

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant au 1 bis rue de Luxembourg Tunis, MF 513984/C/P/000.

La partie saisie : Mme Fatma Ben Messaoud demeurant à 78 avenue Hédi Chaker Sfax titulaire de CIN n°08179199 délivrée à Tunis le 28/02/2007.

Objet de la vente : La totalité de la propriété objet du titre foncier n°156927 Tunis dénommé «RAYEN 77» d'une superficie globale de 130 m² composé d'un appartement B3.6 sis au 3ème étage de l'immeuble Rayen sis à la Marsa.

Mise à prix : Cent soixante seize mille deux cent quatre vingt dinars (176.280dt000) après rabaissement de 40% du prix initial.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 31 mars 2020 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Tunis 1.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2020R00306VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Dalenda Aouem Sahnoun

Avocate près la cour de cassation

01, bis rue de Luxembourg Tunis

71 336 367

MF : 513984/C/P/000

Le poursuivant : L'ARAB TUNISIAN BANK (ATB) poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant au siège social de l'ADR 5 rue Talleyrand 1002 Tunis son registre de commerce n°B167001997.

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant au 1 bis rue de Luxembourg Tunis MF 513984/C/P/000.

La partie saisie : Mr Mohamed Ameur Belghith titulaire de la CIN n°04144026 demeurant à la rue Mohamed M'halla Monastir.

Objet de la vente :

1) Le titre foncier n°8854 Monastir dénommé «AMEL» sis à Bembla Monastir, d'une superficie globale de 7230 m².

2) Le titre foncier n°18256 Monastir dénommé «HORIA» sis à Monastir, d'une superficie globale de 1154 m².

Mise à prix :

1) Cent douze mille quatre cent quatre vingt quatorze dinars (112.494dt000) pour le titre foncier n°8854 Monastir après rabaissement de 40% du prix initial.

2) Quarante huit mille quatre cent soixante huit dinars (48.468dt000) pour le titre foncier n°18256 Monastir après rabaissement de 40% du prix initial.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 18 mars 2020 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir sis à Monastir.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2020R00307VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Rafika Znaidi

Avocat

91 bd 9 Avril 1006

Tel : 71.564.891

Fax : 71.573.551

Partie poursuivante : la Banque de l'Habitat le représentée par son Président Directeur Général ayant son siège social à 18 Avenue Mohamed V Tunis son avocat maître Rafika Znaidi avocat à la cour de cassation, 91 bd 9 Avril Tunis.

Partie saisie : Mr Adel Ben Sadok Wesleti.

Avocat poursuivant : Maître Rafika Znaidi avocat à la cour de cassation, 91 bd 9 Avril Tunis 2006.

Immeuble saisi : logement n°3 2ème étage résidence Nesrine rue Makthar Mourouj 5 Ben Arous objet du titre foncier n°61319 Ben Arous et dont la propriété a été inscrite le 02/7/2013 dépôt Ben Arous vol 2013/5 n°1576 composé de 2 chambres et un salon, salle à manger un couloir, une salle de bain, une cuisine, une véranda et des escalier et d'une superficie de 93m² plus les parties indivises.

Les charges : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire de soixante quinze mille dinars (75.000.000 DT) au profit de la Banque de l'Habitat enregistré à la conservation foncière de Ben Arous le 02/7/2013 dépôt Ben Arous vol 05/2013 n°1577.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à cent dix sept mille trois cent dinars (117.300,000DT).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 26 mars 2020 à 9h du matin et suivant à la chambre des saisies immobilières au Tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite de maison peut se faire durant la semaine sur les lieux.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat.

Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présentée un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

Consultation du cahier des charges auprès du secrétariat du Tribunal de 1ère instance de Ben Arous et pour de plus ample renseignement contacter l'avocat poursuivant.

2020R00318VEPA1

Déclaration d'une deuxième audience d'adjudication suite au rabaissement de la Mise à prix

Le saisissant : la caisse nationale de sécurité sociale, dans la personne de son représentant juridique, un établissement public non administratif, non immatriculée au registre de commerce, son adresse 49 rue Tayeb Mhiri Tunis, dans son bureau régional rue 2 Mars Mahdia.

Le saisi : Société Jihed Textile dans la personne de son représentant juridique, une SARL, immatriculé au registre de commerce n°B2781572007, identifiant unique 1028092A son adresse rue Mohamed Ali Hami, cité Dar Hamdi 5190 Sidi Alouen Mahdia.

L'avocat poursuivant : Montassar Cherif, Rue Habib Thameur Mahdia, matricule fiscal 701975/A.

L'immeuble saisi : immeuble immatriculée sous le n° «28534 Mahdia» situé dans la zone industrielle du plan d'aménagement de la vile de Sidi Alouen, gouvernera de Mahdia, peut être utilisé pour la construction d'immeubles industriels. Sa superficie est de 6526 mètres carrés, nombre de parcelles (01), contient un terrain nu conformément au plan établi par l'office de la topographie et du cadastre, contient 11 oliviers, ses frontières : du sud, Sassi Ben Aycha, de l'est et du nord, deux routes programmées de 12 mètres et de l'ouest une route programmée après laquelle la société «BBTEX».

La mise à prix : fixée par l'expert Mohamed Sidhom (désignée par le président du tribunal de première instance de Mahdia conformément à la requête n°3785 du 22/07/2016) à cent soixante cinq mille et trois cents cinquante dinars. Le prix est rabaissé de 40% conformément à l'article 425 du C.P.C.C.

Date de la deuxième adjudication : le 30 mars 2020 à 9 heures devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Conditions des visites : l'immeuble peut être visité toutes les mâtinés et l'après-midi ou par la consultation du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia et au bureau de l'avocat poursuivant du lundi au vendredi durant les heures de travail.

2020S00174VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n° 70/72 Tunis Immatriculé R N E n° 000110F Tunis en sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie :

1- Monsieur Najib Ben Mohamed Hédi Ben Hassine, Titulaire de la CIN n° 08269880.

2- Madame Dorsaf Bent Mouldi Chorfati titulaire de la CIN n° 07834852.

Demeurant Avenue du Combattant suprême immeuble 4 appartement n°10 Monastir

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse,

CODE T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble Saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre foncier n° 88876 Monastir dénommé El Faydh, située à Moatmar Route Sidi Nasr, consistant en un lot destiné à la construction du lotissement Dar Ben Salem d'une superficie de 217 m2, parcelle n° 16 ouvrant plein sud sur la voie publique projetée.

Date et Lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 18/3/2020 à 9h.

Mise à prix :

Trente Mille Trois Cent Quatre Vingt Dinars (30.380,000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation : L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2020S00201VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci dessous mentionné le Lundi 23/3/2020 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Mahdia à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ali Ben Abdelaziz Gharbi Immeuble Chraka Monastir. MF 990302 /V

Le poursuivant : Akram Ben Ammar Ben Mohamed Belgacem, Titulaire de la CIN 09375744, résidant à El Jem Gouvernorat Mahdia

Contre : Akram Bram, résidant à El Jem Gouvernorat Mahdia

Immeuble mis en adjudication :

Les parts indivises soit 2761.706 de la totalité de 26828 partie du bien immobilier nommé «Amal» objet du titre foncier 36365 Mahdia, sa superficie est de 2 hectares, 68 a et 28 m2, divisé en 26828 pièces.

La propriété se compose de trois parcelles comme suit :

Le parcelle numéro 88 est située à Al-Aithah composée d'un terrain agricole contenant 38 oliviers et d'une construction formée de quatre maison d'une surface totale de 17170 m2

Le parcelle numéro 91 est située à Al-Aithah, délégation d'El-Jem, gouvernorat de Mahdia, et elle se compose d'un terrain agricole contenant des oliviers, d'une surface totale de 7239 m2

Le parcelle numéro 123 est situé à d'Al-Aithah, délégation d'El-Jem, gouvernorat de Mahdia, et il se compose d'une parcelle de terrain avec des oliviers, de 3 amandiers et de 2 pommiers, d'une surface totale de 2419 m2.

Mise à prix : La mise à prix de part indivise soit 2761.706 est fixée à 59.855.355 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2020S00203VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat 44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représenté par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Route de Gremda Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Jamel Ben Mohamed Moncef Abdelkefi (débiteur hypothécaire) titulaire de la CIN 01273285, médecin, y demeurant Route de Tunis Km4 Merkez Bouassida Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiene Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Maimoun Moala sous le n°29620 le 14/11/2019 et inscrit au titre foncier n°21681 Sfax le 26/11/2019 vol Sfax 2019/01 sous n°3524 sur la moitié de la totalité indivise : 577.5 parts du 1155 parts de la propriété objet de titre Foncier 21681 Sfax nommé *Saada* de superficie est de 1155 m² sise Route de Saltnia Km6 Rue Lajmi impasse Feki au bord de deux rues Sfax déposée à la conservation sous n°364 Vol Sfax 26/2008 la moitié de la totalité indivise de la propriété représentée par une parcelle du terrain rectangulaire clôturée par murs de quatre cotés ou existe une villa moderne construite orientation Sud-ouest qui contient deux étages (Rdc+étage). Le Rdc contient véranda Sud et véranda Est et garage pour voiture qui se compose de hall, 3 chambres, cuisine salle de bain et escaliers qui mènent à l'étage suivant de superficie couverte est de 221 m². L'étage se compose d'une salle de bain, 3 chambres, deux balcons, couloir et coupole pour éclairage et aération de superficie couverte est de 108 m². La propriété existe aussi suites sous forme de cuisine extérieure de superficie est de 24 m² et débarras de superficie est de 6 m². Les Limites de cette propriété du sud Mahmoud Ghadhaouane, de l'ouest Rue Abdelaziz Jemaiel, de l'est propriété Klalifa et du nord Mounir Lajmi.

Mise à prix : le 1/2 indivise qui 577.5 parts du 1155 parts de la totalité de la propriété saisie est fixé deux cent quarante Milles Dinars (240.000.000D) (Terre, construction) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 180.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 13/10/2008 (vol 2008/26 n°365) au profit BIAT.

- Hypothèque d'un montant 20.000.000 D sur toute les 577.5 parts de la propriété inscrite le 21/01/2010 (vol 2010/2 N°169) au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 15.000.000 D sur toute les 577.5 parts de la propriété inscrite le 29/11/2010 (vol 2010/2 N°3373) au profit BTK.

- Hypothèque d'un montant 60.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 2/3/2012 (vol 2012/02 N°551) au profit BIAT.

- Hypothèque d'un montant 70.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 26/02/2013 (vol 2013/02 N°416) au profit BIAT.

- Hypothèque d'un montant 15.000.000 D sur toute les 577.5 parts de la propriété inscrite le 15/5/2013 (vol 2013/02 N°1193) au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 27.000.000 D sur toute les 577.5 parts de la propriété inscrite le 2/4/2015 (vol 2015/02 N°809) au profit BTK.

- Hypothèque d'un montant 230.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 25/1/2017(vol 2017/2 N°227) au profit BIAT.

- Hypothèque d'un montant 10.600.000 D sur toute les 577.5 parts de la propriété inscrite le 9/10/2017(vol 2017/02 N°3113) au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 26/11/2019 (vol 2019/01 sous N°3524).

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi le 16 Mars 2020 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 80.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent. Et pour de plus amples informations contacter. L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2020X00300VEPA1

Ventre aux enchères publiques d'un immeuble après réduction du prix de 40%

Mokhtar Al-Hajlaoui

Avocat à la cassation

Rue Habib Bourguiba Immeuble Debbash Sidi Bouzid

Télé-fax 76634742

Q /477067

La vente aura lieu le lundi 16 mars 2020, à partir de 9H du matin dans la salle de la vente immobilière au tribunal de première instance de Médenine.

- Le poursuivant : Maître Mokhtar Hajlaoui Avocat à la cassation titulaire de CIN n° 04344423 au nom de la société de production de la viande de volaille dans le centre ouest en son représentant légal, le président du conseil d'administration Taher Tlili, titulaire de CIN n° 00019917 délivrée le 13/12/2010 sise à la zone industrielle Sidi Bouzid et inscrite au registre de commerce sous n° B1865102006.

- Le poursuit : Abdul Majeed Bin El hachemi Al abyad, agent d'une entreprise et titulaire d'une carte CIN n° 05749757, résidant à AL-Raja Moansa Zarzis.

-L'immeuble saisi: L'ensemble des 900 parts de l'immeuble nommé «Mounia» objet du titre foncier n° 24059 Médenine situé à cité Al Raja, Zarzis, zone Al hicham, et plus précisément à Al-biada.

L'immeuble saisi s'étend longitudinalement du Nord-est, où il y a la route principale. Il existe au tiers nord une parcelle agricole contenant 3 arbres de figue et un amandier. Au milieu une barrière de brique en forme rectangulaire, d'une hauteur de 1,5 m et une longueur de 106 m, y compris un dépôt sans porte couvrant 15 m2 et une villa construite nouvellement considérée presque prête à l'habitation, puisqu'elle est achevée et ne manque que les glaçage, les équipements sanitaires, les portes et les fenêtres, sa hauteur est de 1m du sol naturel et 2.9 m jusqu'au plafond, comprenant deux chambres, une cuisine, une salle de bain, une réception, un escalier et deux balcons couvrants 16.83m2, auprès d'elle, du coté nord ouest, se trouvent un puits et un arrosage d'eau couvrant 13.65m2. Et dans la partie sud-ouest de l'immeuble saisi, on a de la terre agricole contenant 30 arbres d'amandiers de différentes formes, et à travers laquelle passent deux lignes électriques.

Mise à prix : Le prix d'ouverture de la propriété saisie a été fixé à vingt mille sept cent cinquante-deux dinars et 433milimes (20752,433d), après réduction du prix d'origine estimé à cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-un dinars et 083milimes (51881,083 d) au taux de 40% auquel s'ajoutent les frais de justice facturés à l'audience du 3/2/2020 et estimé à 2157,678 dt avec les dépenses qui seront tarifées le 16/3/2020.

Remarque : L'immeuble proposé à la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail. Pour plus d'instructions, contactez le bureau du Maitre Mokhtar Al-Hajlaoui, l'avocat à la cassation, rue Habib Bourguiba, immeuble Debbich Sidi Bouzid.

2020X00314VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un rez-de-chaussée d'une villa

Maître Mohamed Mehdi Bennour

Avocat à la cour de cassation

33, Rue Jamel Abdel Nasser - Tunis

Tél : 71.322,730

MF : 0079872WP/A/000

1 Partie poursuivante : Monsieur Mohamed Anouar El Fillari, directeur de banque retraité, titulaire de la CIN n°00638946, élisant domicile chez Maître Mohamed El Mehdi Bennour, avocat à la cour de cassation au n°33 rue Jamel Abdel Nasser à Tunis en sa qualité de copropriétaire dans l'immeuble et requérant.

2) Partie Intimée : Monsieur Mohamed Mounir El Fillari, retraité du ministère de l'équipement, titulaire de la CIN n°00400998, demeurant au 25 rue de Beyrouth au Bardo Tunis en sa qualité de copropriétaire dans l'immeuble.

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed El Mehdi Bennour, avocat à la cour de cassation au n°33 rue Jamel Abdel Nasser à Tunis. MF : 0079872W/P/A/000

4) Désignation de l'immeuble objet de l'adjudication : Il s'agit d'un rez-de-chaussée d'une villa composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage bâtie sur un terrain de 210 m² sise au n°25 et 25 bis rue Beyrouth au Bardo gouvernorat de Tunis, objet du titre foncier n°125053 Tunis anciennement n°84625 dénommé MURANA.

Le rez-de-chaussée objet de l'adjudication qui ouvre sur le n°25 rue Beyrouth au Bardo est constitué d'un local commercial et de 3 lots :

1) Le local commercial avec l'entrée couverte ont une superficie de 18 m².

2) Le 1er lot situé à droite de l'entrée à usage d'habitation renferme un espace en avant non couvert, une chambre, un couloir, une salle de bain, une cuisine, une salle d'eau et un petit jardin en arrière et dont la superficie bâtie est de 42,1 m².

3) Le 2ème lot situé à gauche de l'entrée à usage d'habitation renferme : une salle à manger, un couloir, 2 chambres à coucher, une cuisine, un séchoir arrière et dont la superficie bâtie est de 49,80 m².

4) Le 3ème lot dont l'entrée par le n°25 à usage d'habitation renferme ; une cuisine, un couloir, une salle d'eau, une chambre à coucher et dont la superficie couverte est de 33,28 m².

La superficie totale bâtie du rez-de-chaussée est de : 143,18 m².

5) La mise à prix : La mise à prix est fixée à trois cent trente sept mille neuf cent quatre vingt cinq dinars 090 millimes (337.985.090 D) frais en sus.

6) Visite des lieux : La visite peut se faire tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin à 18 heures du soir.

7) Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi vingt quatre mars deux mille vingt (24/3/2020) à partir de 9 heures du matin par devant la chambre des criées prés du Tribunal de 1ère instance de Tunis sis au Palais de Justice rue Bab Bnet à Tunis.

8) La participation aux enchères : La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et par les personnes ayant consigné au moins le tiers du montant de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Et pour les étrangers, ils doivent obtenir en sus et au préalable l'autorisation de Monsieur le Gouverneur compétent

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges sans déplacement au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2020400398VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Bank (ex Banque de l'Habitat) S.A inscrite au RC de Tunis sous le n°B138811996 et ayant l'identifiant unique n°W0024588 représentée par D.G demeurant au 18 Avenue Med V Tunis 1080 ou à son point de vente concerné à Nabeul sis à l'avenue Bourguiba en qualité de créancier nantit inscrit.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant avenue Mohamed Salah Belhadj Résidence Le Printemps Immeuble «B» RDC Ariana 2080.

Partie saisie : Wissem Ben Habib ben Mohamed Belhadj Khalfallah titulaire de CIN n°06376586 tunisien directeur commercial d'une société demeurant rue Mongi Bali Nabeul en qualité de débiteur hypothéquant.

Propriété saisie : tout l'immeuble revenant à la partie saisie constituant la parcelle 8 de l'immeuble objet du TF n°558681 Nabeul d'une superficie totale de 570 m² sis à Nabeul centre ville au bord d'une rue représentant une parcelle de terrain rectangulaire bâtie dont un café au bord de la route d'une superficie de 145 m² et 02 logements habitables la surface du logement mitoyen au café est de 100 m² et se compose d'une chambre à coucher salon cuisine SDB WC le 2e logements est de 165 m² et se compose de 04 chambres à coucher salon cuisine SDB WC un escalier menant au toit et 03 espaces découverts de surface de 160 m² l'état de la construction est récent et bon le plafond est en dalles et le plancher en carrelage ordinaire les murs de espaces découverts revêtus en faïence à 1.2 m les portes en bois ordinaire la construction est considéré au dessus du moyen et comportant toutes les dépendances selon expertise de Mr Habib Ferjani délégué

par le président du tribunal de première instance de Nabeul selon ordonnance sur requête n°44206 du 27/9/2018.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (741.750,000 DT), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 23/3/2020 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2020400399VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Fatma Belghith

Avocat à la cour d'appel

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340T

Tel : 71 286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n° B0176041996 immatriculée au registre national des entreprises sous le n°M00221, à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Société immobilière CYRUS LE GRAND société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce sous le n°B1108141996 immatriculé au registre national des entreprises sous le n°F710730 sise au 35 rue 8612 Charguia Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°194110 Tunis d'une superficie de 53m² constituant l'appartement n°4.C sis au 3ème étage de l'immeuble sis n°24 sis à l'angle des deux rues Cyrus le grand et Kamel Atatürk Tunis composé d'une pièce avec porte à gauche qui mène à une kitchenette et une porte qui mène au séchoir et une autre porte qui mène à une salle avec façade en verre avec ouverture sur terrasse non couverte, une autre salle avec façade en verre qui ouvre aussi sur la même terrasse, un hall qui mène aux toilettes avec douche en faïence toutes les salles avec faux plafond et spot lumineuses. Les portes en bois et les fenêtres en aluminium, équipé d'eau potable et électricité, représentant la parcelle n°15 du plan de lotissement du titre foncier n°118153 Tunis ainsi que ces parts indivises égales à (10.000/47) dans le titre dénommé «louisa260» objet du titre 118153 Tunis.

Les charges :

- Hypothèque de 1.400.000,000 D au profit de Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 200.000,000 D au profit de Amen Bank sur la totalité du titre.

- Saisie immobilière au profit de Amen Bank.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cent trente et un quatre vingt treize dinars (131.493 D000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 31/3/2020 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2020400403VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Salwa Chemingui

Avocat à la cour d'appel

06 rue Jabel Fath - Tunis

Tel : 98 469 049

Vente aux enchères publiques d'immeuble situé à 3 rue Grombalia cité Errafeha Elmnihla Ariana superficie totale est 239m².

A la demande de ARAB TUNIS BANQUE siège social 9 avenue Hédi Nouira - Tunis en la personne de son représentant légal RC de Tunis sous le n°B167001997.

Contre M Tawfik Hajlewi habite au 16 rue Fatma Ezahra Ksar Saiid Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Salwa Chemingui Avocat à la cour d'appel 06 rue Jabel Fath - Tunis Tel 98469049

Immeuble à vendre : Situé à 3 rue Grombalia cité Errafeha Elmnihla Ariana superficie totale est 239 m² objet de titre foncier n°53416 Ariana dénommé «TAWFIK».

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 294.280.275 dinars.

Date et lieu de vente : Lundi 16/3/2020 à 9 heures devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance d'Ariana.

L'heure de visite durant toute la journée pendant l'horaire administratif et pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être autorisés par les autorités administratives.

2020400404VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé consistant en un Appartement sis au 1er étage de l'immeuble sis à l'angle n°14 avenue Habib Bourguiba

et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", Hammam-Lif, Ben Arous-, objet du titre foncier

N°47376 Ben Arous

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus le Grand - Tunis

Tel : 71.340.429

Fax : 71.340.684

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement "CIAR" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU n°0751191B, ayant son siège social au n°03 rue Hollande, - Tunis-, en sa qualité de cessionnaire en lieu et place de son cédant, La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus le grand, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mme. Yosra Bent Abdelhamid Yaich épouse GHARBI (C.I.N n°05292449), demeurant à l'angle n°14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", 1er étage, appartement n°04 et 05, Hammam-Lif, -Ben Arous-. Ou bien : à l'angle n°14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", 1er étage, appartement n°05 et 06, Hammam-Lif, -Ben Arous. Ou bien : au n°30 avenue de France, Ezzahra, -Ben Arous.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N°0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus le grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

- Selon les données du registre foncier :

- L'appartement situé au 1er étage de l'immeuble sis à l'angle n°14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", Hammam-Lif, -Ben Arous, d'une superficie de 00 a 61m² (61m²), fractionné en 61 parts, dénommé "BEN TANFOUS 13", faisant l'objet du titre foncier n°47376 Ben Arous.

- Les quotes-parts indivises afférentes à l'appartement susvisé dans les parties communes soit 42/1076 parts dans le titre foncier n°34879 Ben Arous, dénommé "JUSTIN GUIEN II".

- Selon le rapport d'expertise en date du 26/8/2019 établi par Mr. Othman El Mehri l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 15/02/2019 sous le n°30857 :

L'appartement susvisé est à usage de bureau et il se trouve au 1er étage de l'immeuble sis à l'angle n° 14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", appartement n°05, Hammam-Lif, -Ben Arous-. Il se compose d'un grand hall, de 03 bureaux et d'une salle d'eau, d'une superficie de 61m², faisant l'objet du titre foncier n°47376 Ben Arous.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé. Le sol est couvert par le céramique de qualité moyenne, les murs et les cloisons sont faits par des briques, les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium, les murs de la salle d'eau sont couverts par la faïence, et elle est dotée par tous les équipements sanitaires.

L'état de l'appartement est bien. Les matériaux utilisés sont de qualité moyenne. L'appartement est équipé par la climatisation chaude et froide.

L'appartement est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité; ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

Observation : L'appartement saisi et mis en vente est actuellement loué à une tierce personne. (Voir le cahier des charges pour plus de détail).

5) Mise à prix :

Elle est fixée à cent neuf mille huit cent dinars (109.800,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés, Ben Arous, le jeudi, vingt six mars deux mille vingt (26/3/2020), à partir de 9 heures (affaire n°40536).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés, Ben Arous, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus le grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2020400408VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Maître Moncef Mekki

Avocat & Conseil 2 Bis Rue Argentine "Imb Argentina"

Tunis Belvédère 1002

Tél : 71 791 028

Créancier poursuivant : L'Arab Tunisian Bank S.A en la personne de son représentant légal, R.C. N°B167001997 matricule fiscal Q14161, ayant son siège à Rue Hédi Nouira Tunis, son domiciliation est au siège de la Sté Arab Debt Recovery 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 belvédère Tunis.

Partie saisie : Les Héritiers de Mr Hassen Ben Khemaies Derouiche :

1- Sa veuve Samira Bent Med Mohsen Taboubi résidente à n°26 cité Alfirdaous Béja.

2- Asma Bent Hassen Derouiche résidente à n°26 cité Alfirdaous Haouari Béja.

3- Samah Bent Hassen Derouiche résidente à n°72 Avenue Farhat Hached Béja.

4- Mohamed Bechir Ben Hassen Derouiche Résident à n°72 Avenue Farhat Hached Béja.

Avocat poursuivant : Maître Moncef Mekki avocat à la cour M.F 767628/R/AP/000, demeurant au 2 Bis rue Argentine "Imb Argentina" Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble à vendre : La totalité de la propriété dénommée «ESSAADA 986» objet du titre foncier n°7116 Beja sise au Sud Est de Béja, en bordure d'une Rue donnant sur la Rue Ali Chaouachi, d'une superficie de 04 Ares 43 Centiares. La propriété est une villa composée d'un rez-de-chaussée et un étage supérieur avec un garage et entouré d'un jardin aux quatre façades.

Mise à prix : Trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent dinars (382.200,000 DT) suivant expertise rédigé par Mr Abdejalil Alguizani majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 26 mars 2020 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Béja.

Les conditions de visite : La visite des lieux peut se faire tous les jours suivant l'horaire administratif, et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier de charges au cabinet de l'avocat poursuivant ou aux greffes du tribunal de première instance de Béja. L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Pour les étrangers ils doivent en outre avoir l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur compétent.

2020400419VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Maître Moncef Mekki

Avocat & Conseil

2 Bis Rue Argentine "Imb Argentina"

Tunis Belvédère 1002

Tél : 71 791 028

Créancier poursuivant : La Société Financière de recouvrement des créances «SOFINREC» S.A en la personne de son représentant légal, R.C. n°B120262001, ayant son siège à la Rue de l'île Rhodes les jardins du Lac II Tunis.

Partie saisie : 1/ Société ALIA ALAF SARL en la personne de son représentant légal, R.C N° B198611996 ayant son siège zone industriel El Alia Bizerte.

2/ Héritiers de Mr Abdallah Ben Bechir Kouki, désigné caution solidaire et hypothécaire :

- Sa veuve Mannana Bent Amor Tlich.

- Habib Ben Abdallah Ben Bechir Kouki CIN n°01486637.

- Noureddine Ben Abdallah Ben Bechir Kouki.

- Abdelkader ben Abdallah Ben Bechir Kouki CIN n°01547850.

- Lotfi Ben Abdallah Ben Bechir Kouki.

- Bechir Ben Abdallah Ben Bechir Kouki.

- Saida Bent Abdallah Ben Bechir Kouki.

- Mohamed Ben Abdallah Ben Bechir Kouki.

Résident tous Rue Abdelkrim Khatabi El Alia Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Moncef Mekki avocat à la cour M.F : 767628/R/A/P/000, demeurant au 2 Bis rue Argentine "Imb Argentina" Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble à vendre : Tous le titre foncier n°26874 Bizerte nommée «Madiha» situé à El Alia nord Bizerte dans la zone nommée «Hrizza», se compose d'un terrain agricole ou il y a 3 stables, une petite maison, deux puits d'eau et quelques arbres fruitiers dans la superficie totale et de 12509 m².

Mise à prix : Cinq cent quatre-vingt dix sept mille quatre cent trente et un dinars, 550 millièmes (597.431,550 DT) suivant expertise rédigé par Mr Sami Ghazouani majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 17 mars 2020 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Bizerte.

Les conditions de visite : La visite des lieux peut se faire tous les jours suivant l'horaire administratif et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier de charges au cabinet de l'avocat poursuivant ou aux greffes du tribunal de première instance de Bizerte, L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Pour les étrangers ils doivent en outre avoir l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur compétent.

2020400420VEPA1

Vente Immobilière aux enchères des parts indivises d'un Immeuble

Immatriculé sous le n°32441 Ariana

Le Saisissant : Monsieur Ismaïl Salem Khlif C.I.N n°08321664, expert judiciaire domicilié chez son avocat Maître Romdhane Mrabet 14 Avenue de Carthage Tunis.

L'Avocat poursuivant : Maître Romdhane Mrabet Avocat à la cour de cassation domicilié au 14 Avenue de Carthage Tunis; M.F : 0081107J/P/000.

Le saisi : Monsieur Mohamed Ben Arbi Ben Tara, ouvrier, C.I.N n°00273117 domicilié au 20 Bis Avenue Mongi Slim El Menzah V 2091 Ariana,

Désignation des parts saisies : Il s'agit des parts indivises (38/152) objet du Titre Foncier n°32441 Ariana nommé «Villa Radhia II» sis au 32 Rue Sidi Boudhib ouvrant sur la rue Sidi Ammar et Sidi Bsaïes composé d'une maison bâtie sur 2 étages comme suit : 1er étage : Hall, cuisine, toilette, chambre, 2ème étage : 04 chambres et Salle de Bain.

La mise à prix : Le prix de la vente a été arrêté par l'expert judiciaire Mokhtar Ghazel désigné par le tribunal de 1ère instance d'Ariana suivant 02 ordonnances sur requête n°23544 du 11/10/2013 et n° 63836 du 10/8/2018 à la somme de Vingt huit mille Deux cent' quatre vingt Cinq Dinars 186 millimes (28.285,186) sans compter toutes les dépenses payées et les hypothèques pour l'ensemble de la propriété.

Date et lieu des enchères : Les enchères auront lieu le lundi 23/3/2020 à partir de 9H du matin au tribunal de 1ère instance d'Ariana Rue Andrés Ampère Cité Administrative Ariana.

Visite : Les visites de la maison saisie peuvent se faire à tout moment.

N.B : 1/ La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et à la condition de consigner d'avance le tiers de la mise à prix par chèque certifié.

2/ Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après obtention préalable de l'autorisation de Mr le gouverneur d'Ariana.

3/ La consultation du cahier des charges est possible soit au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana ou au bureau de l'avocat poursuivant.

2020400441VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie poursuivante : Samaali Rabeh Ben Amar, enseignant, demeurant à Elhoudh Tajerouine 7150 Kef, Tunisie, domicile élu : étude Maître Jellali Salem, cité Bourguiba Tajerouine - Kef.

Partie saisie : Cherni Mehdi Ben Mohamed demeurant à Avenue Habib Bourguiba, Tajerouine 7150, Kef.

Avocat poursuivant : Maître Jellali Salem, cité Bourguiba Tajerouine, 7150 Kef, M.F : 1069650/K.

L'immeuble saisi : Total titre foncier n°10055 Kef nommé «ENNAJAH» se constitue d'un immeuble de deux étages, rez-de-chaussée et 1er étage situé à Avenue Habib Bourguiba Tajerouine Kef, le R.C se compose de deux locaux. commerciaux ouvrant direct à Avenue Habib Bourguiba et le 1er étage se constitue de trois chambres et cuisine et salle d'eau, délimité du Nord Avenue Elmaktâa, du Sud habitat Boughanmi Hbib, de l'est habitat Jellali Younes, de l'ouest Avenue Habib Bourguiba.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à cent vingt huit mille neuf cent cinquante dinars (128.950.000).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 16/3/2020 à 9 h et suivant à la chambre des criées immobilières près du tribunal de 1ère instance du Kef.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine, pour d'amples renseignements, contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance du Kef.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du mantant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2020400452VEPA1

Vente Immobilière aprés Déduction De 40%

Etude Maître Ridha Abbes

Avocat à la cassation Imm. Saâdi, B7 -Menzah 4, Tunis 1004

Tel. 71.236.422

Fax 71.236.640

M.F : 081338YAP000

Poursuivante : Société Arab Tunisian Lease, ATL, S.A, ayant son siège social au centre Urbain Nord, Imm. Ennour, Tunis Mahrajène, RC à Tunis n° B157711996, IF n° 492439N.

Contre : M. Zouheir Ben Reguaya, titulaire de la CIN n° 05100750, en sa qualité de caution hypothécaire des dettes de la société SAMA Médical.

Avocat poursuivant : Maître Ridha Abbes, avocat à la cassation, Imm. Saâdi, B7 Menzah 4, Tunis 1004.

L'immeuble à vendre : objet du TF n° 5548865 Nabeul, dénommé «Cité Abou Malek», près de la plage de Dar chaabane El Fehri, en face du poste de pompage de l'office national de l'assainissement d'une distance de 85 m de la plage à l'intérieur d'une zone de sauvegarde au secteur d'El Fehri, délégation de Dar chaabane Al Fehri, gouvernorat de Nabeul, sa superficie de 2344 m2 et divisée en 2344 parts, qui comprend une parcelle agricole en trapèze composée du numéro de parcelle 1188 et limité du sud par deux parcelles n° A1182 et A1183 et à l'ouest de la parcelle n° A1184 et une piste agricole et à l'est la parcelle n° A1180 et une route menant à la plage.

Les charges : l'objet de l'adjudication est grevé de charges suivant : hypothèque volontaire de 100 Mille dinars sur la totalité de bien au profit de l'ATB inscrite en date du 29/09/2014 dépôt Nabeul volume 0/14 n° 3968 et une saisie conservatoire inscrite sur la totalité du bien au profit de l'ATL pour un montant du 492.713,708 DT en date du 13/3/2017 dépôt Nabeul volume 2/17 n°1032.

Mise à prix :

Le prix a été réduit à 125.491,666 DT après la déduction de 40 % plus les frais de poursuite et honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : le Lundi 23/3/2020 à partir de 9 H du matin devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, tout intéressé doit consigner au moins le 1/3 de la mise à prix, tout étranger doit obtenir l'autorisation du gouverneur.

2020400455VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance du KEF, le 23 Mars 2020 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante: Société CELAMINE LIMITED, ayant élu son domicile au cabinet de son avocat Mr Makram Boudali.

Contre: Société TUNISIE MINING SERVICES, son siège sis à 53 rue Echam Tunis. Avocat Poursuivant : Maître Makram Boudali, Avocat à la Cour de Cassation, son bureau à l'immeuble Dream Centre, App A7-4, 7éme étage Avenue MED-V ,Tunis M. K839977 Immeuble à vendre: la totalité du bien objet du titre foncier n°7313 Le Kef d'une superficie de 18.800 m2, sis à Tajerouine gouvernorat du KEF, consistant en Un entrepôt situé dans l'axe du côté ouest de la zone de 18880 m2 mentionnée, ses murs sont constitués de 12 briques de 25 cm et soutenus par un bloc d'acier à une hauteur comprise entre 7,00 m et 8,50 m, la superficie couverte est de 600 m2. A noter que le même entrepôt contient des bons de construction de b»timents préparés pour l'activité minière. Leurs murs sont à leur tour composés de 12 briques de construction de même épaisseur.

2- Entrepôt dans le coin sud-ouest constitué d'un magasin et de bureau administratif dont les murs sont construits de briques de 12 de 25 cm d'épaisseur et soutenues par des colonnes, des linteaux et des poutres de béton armé de même épaisseur et portant une couverture du même matériau de béton en épaisseur 19 P + 5 p et la surface couverte des deux parties est de 55,20 m2.

3- Un entrepôt dont la concentration était située du côté est, ses murs sont construits de briques de 12 d'une épaisseur de 25 cm et sont soutenus par un bloc d'acier à une hauteur comprise entre 5 m et 6 m. Ce sont des murs et un bloc de roulement pour une cage en acier d'une superficie de 656,00 m2. Notez que le même entrepôt contient une section de construction dont l'aspect tribal est également destiné à l'activité minière.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (777.600,000) outre les dépenses de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Lundi 23 mars 2020 devant la chambre des criées du TPI du KEF à partir de 9h. -

Observation : La visite de l'immeuble peut se faire touts les jours, le cahier de charge est déposé au greffe, au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront consigné le tiers de la mise à prix.

2020400457VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques Après réduction de 40%

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la Cour d'appel

7 Rue Chott Erromene- Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene-Montplaisir Tunis, MF n°1148045K

Partie saisie : Adel Ben Mahmoud Boufanech, tunisien, né le 15/10/1966, titulaire de la CIN n° 05429545, demeurant à Mannouba, avenue Habib Bougatfa, dernier domicile connu.

Descriptif de l'immeuble : un lot de terrain de 404 m2 représentant 404 parts indivises du TF n°156362 Tunis d'une superficie globale de 7652 m2, ledit lot est sis à Gammarth village sur la rue Abderrahmene El Ghafiki

La mise prix : La mise à prix a été fixée à la somme de Cent Quatre Vingt-Sept Mille Neuf Cent six Dinars 780 Millimes (187906,780 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le Mardi 24/3/2020 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice avenue Beb Bnet

Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2020400458VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

L'administrateur judiciaire Mohamed Habib Saihi 09 Rue Jalel Eddine Nakach Cité La Gazelle 2083 L'Ariana, GSM : 95.399.260/98.546.274, informe les créanciers de la société l'Olivier Méditerranéen El Azib 7026 MF : 000MN1505581/X, qu'il a été désigné par jugement en référé rendu par le tribunal de première instance de Bizerte siégeant le 29/01/2020 comme administrateur judiciaire provisoire de la société avec pour mission : Convocation de l'assemblée générale extraordinaire pour présentation des états financiers de la société valorisation du travail du gérant actuel examen des documents comptables de la société préparation du rapport de gestion fin éventuelle du mandat du gérant actuel désignation éventuelle d'un nouveau gérant avec réexamen de ses pouvoirs augmentation du capital social de la société et mise à jour de son dossier juridique et fiscal.

2020R00319VEPA2

Nomination d'un Mandataire de justice

CAFE "LE MONACO"

Adresse : Route Touristique Hammam Sousse

RC : A91121162014

MF : 1353080 K

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Sousse 2, l'expert Mr Naoufel Bouzgarrou, a été nommé Mandataire de Justice pour gérer : Café "LE MONACO" sis sur la route touristique Hammam Sousse sous le contrôle du juge Mme Raouiya Hmila et ce jusqu'à décision sur le sort de la société.

2020S00185VEPA2

Faillite

Société MOBIFOOD

Siège social : 4 Rue Ahmed Ben Othmen Ariana El Jadida

M.F : 1201258/B

CNSS : 537456/76

En vertu du jugement N° 273 rendu par le tribunal de première instance d'Ariana le 14 Février 2020, il a été décidé la mise en faillite de la société "MOBIFOOD".

- Juge Commissaire : Mme Mouna Ben Sedrine

- Syndic de faillite : Monsieur Ameur Mansour.

Les créanciers de la société sont invités à remettre leurs titres de créances au cabinet du syndic de faillite sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App N°6 - 1002 Tunis Tél : 71 830 168 dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2020400421VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°30047 émanent du tribunal de première instance de Tunis 2 le 17/01/2020, Maître Sameh Khemiri a été nommée liquidatrice de l'héritage de Fathiya Bouslimi pour procéder à leur inventaire à leur gestion et à leur répartition entre les héritiers chacun selon sa part légale, sous la supervision de M. Mohamed Ziyad Bouali, juge de liquidation.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leur dettes à la liquidatrice soit directement au bureau sis au 48 rue d'Iran 2ème étage bureau 5 Lafayette Tunis (tél. 98931737 / 97681749) soit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximal de 20 jours à partir de cette publication.

Ce délai est augmenté à 30 jours pour les créanciers domiciliés hors de territoire tunisien.

2020400435VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°74939 émanente du tribunal de première instance de Zaghouan le 5/02/2020, Maître Sameh Khemiri a

été nommée liquidatrice de l'héritage de Mohamed Ben Kilani Oun pour procéder à leur inventaire à leur gestion et à leur répartition entre les héritiers chacun selon sa part légale.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leur dettes à la liquidatrice soit directement au bureau sis au 48 rue d'Iran 2ème étage bureau 5 Lafayette Tunis (tél. 98931737/97681749) soit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximal de 20 jours à partir de cette publication.

Ce délai est augmenté à 30 jours pour les créanciers domiciliés hors de territoire tunisien.

2020400436VEPA2

Avis de distribution

En application de l'article 466 cpcc et en exécution de la décision du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de la Manouba en date du 29/01/2020 concernant l'ouverture de la procédure de distribution dans le cadre de l'article 112.

Le greffier du tribunal de première instance de la Manouba annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'une somme de six mille cinquante dinars (6.050,000) consignée à la caisse de dépôts et Consignations auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie selon le reçu n°R054228 en date du 9/10/2019 et l'attestation de dépôt n°1900234 S du 13/11/2019 provenant de la vente de biens saisis appartenant à Meherzia Bent Mohamed Barhoumi.

A la suite d'une demande de distribution déposée par Maître Mohamed Lotfi Béji pour le compte du Cabinet Béji et Associés agissant pour le compte de la CNSS contre Meherzia Bent Mohamed Barhoumi et la Banque Tunisienne de Solidarité.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers sus visés doit, à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation (énonçant les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu) Tout en rappelant que l'article 468 CPCC énonce que «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collotion faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2020400445VEPA2

Clôture de faillite

Technitrans SARL

I.U : 749570N

Suivant jugement rendu en date du 9 juillet 2018 sous n°148, le tribunal de première instance de Grombalia a prononcé la clôture de la faillite de la Société Technitrans pour insuffisance d'actif et a ordonné au syndic de faillite M Lotfi KHELIFI la clôture du compte spécial de la faillite ouvert à la STB agence Belvédère après consignation du solde y existant à la trésorerie générale de Tunisie, l'inscription de ce jugement au registre national des entreprises et sa publication au journal officiel de République Tunisienne et dans deux journaux dont un en langue arabe.

2020400449VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

2ème Convocation à l'assemblée générale extraordinaire pour le 16/3/2020

«FERIAGRI» - SA

SA au capital de 180 000 dinars

Siège social : Ferme Mohamed Abdelkhalek Ajlani P.P.I. Essed 1240 Feriana - Kasserine - Tunisie

Matricule fiscal : 752330 Y/N/M/000

Registre de commerce : B12642001

Affiliation CNSS : 00101882-32

En application de la recommandation de l'AGO de associés du 02/12/2019 et en conformité avec l'article 388 du code des sociétés commerciales, et suite à la non tenue l'assemblée extraordinaire du 14/02/2020 pour défaut de quorum, Messieurs les actionnaires de la société «FERIAGRI - SA» sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le lundi 16 Mars 2020 à quatorze heures au siège du commissaire aux comptes de la société sis à : Immeuble Ayam Angle Rues Lac Mâlaren/Lac Toba 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation financière de la société pour décider de la continuité de l'exploitation en augmentant le capital social ou de la liquidation de la société.

La présence de tous les actionnaires est souhaitable, mais au cas où un actionnaire ne pourra pas assister à l'assemblée, il peut donner un pouvoir à quelqu'un d'autre pour se faire représenter.

2020T00226SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société GAT PROMOTION IMMOBILIERE SA

Au capital de 19.000.000 DT

RC : B01220642013

MF : 1325482 S/P/M/000

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Promotion Immobilière, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 11 mars 2020 à 11h30 au bureau de la société sis au 25 Avenue Jean Jaurès, 11ème étage - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

- Désignation du commissaire aux comptes.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à la dite assemblée sur présentation de leur identité ou se faire représenter.

Tous les documents destinés à l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2020T00228SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GAT IMMOBILIER

Au capital de 1.851.520 DT

Siège social : 15 Bis Rue Ghandi - Tunis

M.F : 536/E/A/M/000

N° affiliation CNSS : 334-43

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Immobilier, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 11 mars 2020 à 10h30 au bureau de la société sis au 25 avenue Jean Jaurès, 11ème étage Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2019 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2019 ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2019;

- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2019 ;

Messieurs les actionnaires peuvent assister à la dite assemblée sur présentation de leur identité ou se faire représenter.

Tous les documents destinés à l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2020T00229SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LAFICO TUNISIE/SICAF NON RESIDENTE

SA AU CAPITAL 40.000.000 US

I.U : 0024556

Siége social : 83 Avenue Mohamed V - Tunis

I.U : 0024556M

Suite à la décision du conseil d'administration à la société en date du 19/12/2019, la société LAFICO TUNISIE convoque ses actionnaires pour assister à l'A.G.E de la société qui se réunira en date du 13/3/ 2020 à 10h00 au siège de la société LAFICO TUNISIE sis au 83 avenue Mohamed V - 100 Tunis et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1- Approbation de l'augmentation du capital de la société d'un montant de 2.5 millions de Dollars US par conversion du compte courant associé LAFICO LIBYE en capital.

2- Approbation de l'augmentation du capital de la société d'un montant de 7.5 millions de Dollars US en numéraire réservé à la société LAFICO LIBYE.

3- Modification du dernier paragraphe de l'article 20 du statut de la société.

4- Délégation de pouvoirs en vue des formalités légales

2020T00238SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALMAVIVA TUNISIE

Société anonyme au capital de : 1.246.150 dinars Tunisiens

Siège social : 6 rue du Metal, Charguia 2

Matricule fiscal : 0793453/K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ALMAVIVA TUNISIE, sont convoqués en assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le 16 mars 2020 à 9 h 30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019

Lectures des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et approbation des conventions réglementées,

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Affectation des résultats

- Quitus aux conseils d'administration

- Nomination d'administrateurs

- Nomination du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2020T00239SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société AKYES

Société anonyme

Au capital de 1 100 000 Dinars

Siège social : Route du Bac - 2040 Radés

I.U : 0046135N

Messieurs les actionnaires de la Société AKYES sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le vendredi 27 mars 2020 à 9h30 au siège social de la société sis à la Z.I. route du Bac - 2040 Radés à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 175 du code des sociétés commerciales.

5. Déclaration des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et par le Président du conseil d'administration.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

8- Jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020.

9- Pouvoirs pour formalités.

2020R00317SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF N°12,2005 du 18/5/2005

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba Tunis

Identifiant Unique : MF : 0970061L/M/N/000

Les actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE - Société d'Investissement à Capital Variable- sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le Jeudi 16 avril 2020 à 16h au siège social de BIAT ASSET MANAGEMENT, sis à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A, Rue du Dinar, Les Jardins du Lac II et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31.12.2019 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice clos le 31.12.2019;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2019;

4. Approbation des conventions règlementées;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2019 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2019;

7. Fixation du montant des jetons de présence ;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2020R00320SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 29/10/1996

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 0587453J/M/N/000

Les actionnaires de SICAV TRESOR- Société d'Investissement à Capital Variable- sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le jeudi 16 avril 2020 à 15 heures au siège social de BIAT ASSET MANAGEMENT, sis à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A, Rue du Dinar, Les Jardins du Lac II et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31.12.2019 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice clos le 31.12.2019;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2019;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2019 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2019 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2020R00323SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARAB TUNISIAN DEVELOPEMENT ATD SICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 2.187.500 dinars

Siège social : Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage - Les Berges du Lac

RC : B116222001

MF : 0757028R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ARAB TUNISIAN DEVELOPEMENT A TD SICAR sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 13 mars 2020 à 9 heures au bureau de la société ATD SICAR sis Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers, du rapport du conseil pour l'année 2019 et des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice,

2. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2019,

3. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Affectation s'il y a lieu des résultats de l'exercice 2019,

6. Fixation des jetons de présence pour l'année 2019

7. Approbation de la décision de nomination d'un nouvel administrateur.

2020R00329SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société HOTEL LA GONDOLE

S.A. au capital de 1 350 000 dinars

Siège social : Boulevard Hédi Chaker - Sousse

M.F : 456056X/A/M/000

CNSS : 286459-18

Le conseil d'administration à l'honneur de convoquer tous les actionnaires en assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le 8 mars 2020, à 11 heures au siège social de la société, boulevard Hédi Chaker, Sousse, en vue de délibérer à l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation financière de la société

- Examen des solutions aux difficultés de la société

1) Cessions tout ou une partie du patrimoine de la société

2) Liquidation de la société.

2020S00190SANB3

Convocation

Société de Promotion Médicale Du Sahel

S.A au Capital 12.340.600 Dinars

MF/RNE 1154997Q

Siege social : Rue 22 Janvier 1952 Immeuble Saada 1er étage B 6

Sousse 4000

Conformément aux délibérations du conseil d'administration en date du 12 février 2020, nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour la lecture des états financiers 2018 de notre société qui se tiendra le Vendredi 13 Mars 2020 à 17:00 à la galerie «EL BIROU», 8 rue 22 janvier 1952 Sousse 4000.

2020S00198SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Production Agricole Teboulba

Siège social : Avenue de 23 janvier BP19-Teboulba

Identifiant Unique RNE : 022671F

MF : 022671F/P/M/000

CNSS : 145514-14

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Vendredi 13 Mars 2020 à 10 H à l'hôtel Iberostar Kantaoui Bay, El Kantaoui Sousse et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social en numéraire par émission d'actions nouvelles

2- Suppression du droit préférentiel de souscription.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription

4- Fixation des modalités de l'émission.

5- Délégation de tous les pouvoirs au conseil afin d'accomplir les formalités d'augmentation du capital social.

6- Modification des statuts.

7- Pouvoirs pour formalités.

2020S00199SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

du 16 mars 2020

SBA WORKFORCE

Société anonyme

Au capital de 1 504 990 Dinars

Siège social : Green Center, rue du Lac Constance, C4-2, Les Berges du Lac 1053 Tunis - Tunisie

MF : 1382628M/A/M/000

RC : B01101042015

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de «SBA WORKFORCE»

sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 16 mars 2020 à 10h au siège de la société sis à Green Center C 4.2-Rue du Lac Constance - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Modification du Siège social.

- Pouvoir aux porteurs.

2020400409SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeïtla «BYZACENE»

S.A au capital de 6.760.000 DT

Siège social : Imm. El Wifek - Bloc A23 Rue Abderrahmen Azzem Montplaisir - Tunis

R.C : B2454412007

M.F : 1015819Y/A/M/000

Les actionnaires de la société Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeïtla «BYZACENE» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 13 mars 2020 à 9 H au siège de la société de l'investissement moderne SICAR 67, rue Alain Savary Belvédère Tunis 1002 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation, s'il y a lieu, du retard du déroulement de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2017.

2) Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2017.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017.

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2017.

5) Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées prévues à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales (C.S.C.).

6) Quitus aux administrateurs.

7) Fixation des jetons de présence.

8) Pouvoirs pour formalités.

2020400418SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2020

Société SOTUTRASS

Société anonyme

Au capital de 1 750.000 Dinars

Siège social : 19 Avenue des Etats Unis chez l'étude de Maître Mongi Fekih

Identifiant : 745.313E

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la SOTUTRASS sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 mars 2020 à 8H à l'étude de Maître Mongi Fekih sise au 19 Avenue des Etats Unis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Présentation de la situation de la société

- Nomination d'administrateurs.

- Questions diverses.

2020400450SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2020

Société SOTUTRASS

Société anonyme

Au capital de 1 750.000 Dinars

Siège social : Immeuble SAADI, Tour AB, 6ème étage B22 El Menzah 4, 1004 Tunis

Identifiant : 745.313E

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la SOTUTRASS sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 18 mars 2020 à 8H à l'étude de Maître Mongi Fekih sise au 19 Avenue des Etats Unis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts et leur adaptation au code des sociétés commerciales.

2020400451SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DES FERMETURES ET EMBALLAGES EN PLASTIQUE

"F. E. P."

Société Anonyme au capital social de 3 000.000 Dinars divisé en 300.000 actions de 10 dinars chacune

Siège Social : 5, Rue de fer Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 La Marsa Tunis Identifiant unique : 381833D/A/M/000

C.D. :132845M

CNSS:140546-90

Messieurs les actionnaires de la Société des Fermetures et Emballages en Plastique sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le mardi 10 mars 2020 à 9 H.00 au 5, rue de fer - Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 la Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

2/ Lecture du rapport général du commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice;

3/ Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les

conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5/ Quitus pour l'exercice aux administrateurs

6/ Affectation des résultats

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2019, du rapport du Conseil d'Administration, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au 5, rue de fer - Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 LA Marsa, quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

2020400483SANB3

Autres sociétés

Convocation

Sté Mutuelle de Base de Services Agricoles

" EL WIFAK " de Dar Chaabene El Fehri

MF/40084T/MN/000

La société mutuelle de base de services agricoles de Dar Chaabane El Fehri invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 10 Mars 2020 à 10h du matin au siège de la société mutuelle.

Ordre du jour :

- Lecture du rapport moral et financier des exercices 2017 - 2018 pour approbation.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,

- Donner quitus aux membres du conseil sortants.

- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

2020400481SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Je soussigné Mr Fathi Ben Ameur Ben Belgassem Askri demeurant Cité Militaire commandant Béjaoui Menzel Bourguiba titulaire de la carte d'identité Nationale n°02591440 délivrée le 4/4/2015.

déclare par la présente qu'il a perdu son acte de propriété inscrit sous n°07/82400 d'une parcelle de terrain situé au Nador Bizerte objet du titre foncier n°64292 Bizerte.

2020R00308DIVD2

Avis

Héritiers : Ktata Wasila B Ahmed déclarent qu'ils ont perdu leur titre de propriété d'un acte d'achat du 22/5/1968 par les deux notariés à Sfax Mziou Mahmoud et Jammousi Ahmed terrain de superficie 813 m2 située à Sfax route de Téniour km 5. Ils souhaitent extraire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 70.

2020X00298DIVD2

Avis

Mr Salah Ben Bougtaf Ben Brayek et son épouse Rachida Bent Ali Ben Dhaw annoncent que leur titre de propriété d'une partielle de terre de superficie 445 mètres carrés sise à Sfax route de Gremda km 13 impasse elferssi Aoun elmeyel à la zone nommée grainât par un acte de vente notarié daté le 10 juin 1990 enregistré à Sfax le 25 juin 1990 n°2748 écrit par les notaires Ahmed Jamoussi et Med Kosentini et ils désirent se faire une copie originale. Tous contestant devra s'adresser au notaire Moez Krichen à Sfax rue notaire n°36.

2020X00299DIVD2

Avis

Monsieur Adel Ben Taib Rekik annonce qu'il possède un terrain d'une superficie 3128.70 m² sis route de Tunis km 5 Sfax.

Il a égaré son titre de propriété il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale. Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2020X00301DIVD2

Avis

Les héritiers du feu Mohamed Ben Taib Rekik : Sa femme Rabiaa Bent Mahmoud Bouasida et ses fils Amine, Aicha, Imen Annonçent qu'ils possèdent un terrain complanté de 287 oliviers sis à Meknasi ils ont égaré leur titre de propriété ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale. Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2020X00302DIVD2

Avis

Monsieur Moncef Ben Taib Rekik Annonce qu'il possède un terrain d'une superficie 1342 m² et un terrain d'une superficie de 1848 m² et un terrain triangulaire d'une superficie 300m² sis route de Tunis km 5 Sfax et un terrain complanté de 196 oliviers sis à Meknasi.

Il a égaré son titre de propriété il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 19 étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2020X00303DIVD2

Perte d'un acte

Mohsen Loumi et son épouse annoncent la perte de leur acte de propriété d'une maison sise route sidi Mansour km4 cité Bourguiba Sfax. Ils veulent extraire un deuxième original. Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du bureau du Notaire à Sfax Rachid Cheikh Rouhou dans un délai de 70 jours.

2020X00306DIVD2

Avis

Les héritiers de Ahmed Bouarada et Baya Dabbech déclarent avoir perdu le titre de propriété d'une parcelle de terre de 1753.25m² avec construction située route Teniour km 5 et ils veulent extraire un autre titre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2020X00307DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Société Touristique et balnéaire Hôtel Houria

Suite à l'annonce publiée au J.O.R.T les annonces n°114 du 10 Décembre 2019 page 3994 & 3995 N° 2019S01371SANB2.

Lire : OMAR KASSEJ

Au lieu : OMAR KASSEH.

Le reste demeure sans changement

2020S00184RECZ9

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

	BILANS COMPARES	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	159,273,676.722	170,642,133.621
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		42,966,182.860	48,616,892.249
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		111,797,899.304	115,191,394.039
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		4,509,594.558	6,833,847.333
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	75,019,081.521	65,628,934.795
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		75,019,000.696	65,628,440.550
AC2-B	DISPONIBILITES		80.825	494.245
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0.000	36,716.400
TOTAL ACTIF			234,292,758.243	236,307,784.816
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	102,601.216	101,183.876
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	78,904.406	62,734.796
TOTAL PASSIF		PA	181,505.622	163,918.672
ACTIF NET			234,111,252.621	236,143,866.144
CP1	CAPITAL	CP1	221,771,361.940	224,992,687.168
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	12,339,890.681	11,151,178.976
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLES DE LA PERIODE		13,471,325.261	12,027,347.350
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLES DE LA PERIODE		-1,131,434.580	-876,168.374
ACTIF NET			234,111,252.621	236,143,866.144
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			234,292,758.243	236,307,784.816

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ETAT DE RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2019

	ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
PR1	**REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**	PR1	**8,914,164.895**	**8,569,818.306**
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		3,037,610.260	2,592,515.049
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5,578,587.910	5,780,823.897
PR1-B	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		297,966.725	196,479.360
PR2	**REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**	PR2	**6,120,738.927**	**5,017,513.855**
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		279,885.213	0.000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		3,460,371.664	3,442,825.522
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		2,068,470.462	1,574,688.333
PR2-D	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		312,011.588	0.000
	REVENUS DES PLACEMENTS		**15,034,903.822**	**13,587,332.161**
CH1	**CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**	CH1	**-1,241,237.560**	**-1,241,019.999**
	REVENU NET DES PLACEMENTS		**13,793,666.262**	**12,346,312.162**
CH2	**AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**	CH2	**-322,341.001**	**-318,964.812**
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**13,471,325.261**	**12,027,347.350**
PR4	**REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**		**-1,131,434.580**	**-876,168.371**
	SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		**12,339,890.681**	**11,151,178.979**
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1,131,434.580	876,168.371
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		565,498.551	373,473.699
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-120,323.129	132,339.963
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES		0.000	-3,470.996
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**13,916,500.683**	**12,529,690.016**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2019

	DESIGNATION	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
AN1	**VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL**	**13,916,500.683**	**12,529,690.016**
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	13,471,325.261	12,027,347.350
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	565,498.551	373,473.699
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-120,323.129	132,339.963
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0.000	-3,470.996
AN2	**TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**	**-15,949,114.206**	**-9,054,140.960**
	SOUSCRIPTIONS	**241,236,407.819**	**299,756,165.841**
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	193,008,300.000	253,132,200.000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(S)	-595,461.718	-1,319,455.732
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(S)	42,830,822.112	41,612,770.151
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	5,992,747.425	6,330,651.422
	RACHATS	**-257,185,522.025**	**-308,810,306.801**
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-205,149,700.000	-260,167,500.000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(R)	613,501.948	1,333,326.337
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(R)	-45,525,141.968	-42,769,313.342
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-7,124,182.005	-7,206,819.796
VARIATION DE L'ACTIF NET		**-2,032,613.523**	**3,475,549.056**
AN3	**ACTIF NET**		
AN3-A	DEBUT DE L'EXERCICE	236,143,866.144	232,668,317.088
AN3-B	FIN DE L'EXERCICE	234,111,252.621	236,143,866.144
AN4	**NOMBRE D'ACTIONS**		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1,938,649	2,009,002
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	1,817,235	1,938,649
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	121.808	115.812
B-	FIN DE L'EXERCICE	128.828	121.808
AN5	**TAUX DE RENDEMENT**	**5.76%**	**5.18%**

2020R00321BCFA5

SICAV TRESOR
BILANS COMPARES AU 31-12-2019

	DESIGNATION	NOTE	31/12/2019 Montants en Dinars	31/12/2018 Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	**PORTEFEUILLE TITRES**	AC1	**102,689,536.297**	**169,740,921.810**
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		27,418,930.174	37,771,896.491
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		67,695,612.135	127,290,055.819
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		7,574,993.988	4,678,969.500
AC2	**PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES**	AC2	**49,852,084.396**	**29,733,350.280**
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		49,454,906.613	29,442,946.803
AC2-B	DISPONIBILITES		397,177.783	290,403.477
AC3	**CREANCES D'EXPLOITATION**	AC3	**47,058.411**	**6,638.674**
TOTAL ACTIF			**152,588,679.104**	**199,480,910.764**
PASSIF				
PA1	**OPERATEURS CREDITEURS**	PA1	**68,127.257**	**88,824.439**
PA2	**AUTRES CREDITEURS DIVERS**	PA2	**70,315.045**	**81,846.010**
TOTAL PASSIF		PA	**138,442.302**	**170,670.449**
ACTIF NET			**152,450,236.802**	**199,310,240.315**
CP1	**CAPITAL**	CP1	**145,026,489.657**	**191,204,234.487**
CP2	**SOMMES DISTRIBUABLES**	CP2	**7,423,747.145**	**8,106,005.828**
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1,359.200	661.114
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		9,023,965.558	10,619,818.640
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-1,601,577.613	-2,514,473.926
ACTIF NET			**152,450,236.802**	**199,310,240.315**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			**152,588,679.104**	**199,480,910.764**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV TRESOR

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2019

	DESIGNATION	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	**REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**	**PR1**	**6,302,638.568**	**8,474,389.396**
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2,017,748.980	2,329,865.120
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4,007,401.806	5,947,920.976
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		277,487.782	196,603.300
PR2	**REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**	**PR2**	**3,883,706.829**	**3,777,349.386**
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		212,769.529	55,336.997
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		2,358,084.588	3,722,012.389
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		1,312,852.712	0.000
	REVENUS DES PLACEMENTS		**10,186,345.397**	**12,251,738.782**
CH1	**CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**	**CH1**	**-916,442.931**	**-1,299,588.597**
	REVENU NET DES PLACEMENTS		**9,269,902.466**	**10,952,150.185**
CH2	**AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**	**CH2**	**-245,936.908**	**-332,331.545**
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**9,023,965.558**	**10,619,818.640**
PR4	**REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**		**-1,601,577.613**	**-2,514,473.926**
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**7,422,387.945**	**8,105,344.714**
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1,601,577.613	2,514,473.926
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		2,882,024.459	-517,344.064
PR4-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-2,707,489.453	254,756.953
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0.000	-2,668.131
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**9,198,500.564**	**10,354,563.398**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV TRESOR

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2019

DESIGNATION		31/12/2019	31/12/2018
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	9,198,500.564	10,354,563.398
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	9,023,965.558	10,619,818.640
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	2,882,024.459	-517,344.064
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-2,707,489.453	254,756.953
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0.000	-2,668.131
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-7,805,962.203	-9,802,158.080
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-48,252,541.874	-95,456,480.372
	SOUSCRIPTIONS	288,607,547.237	316,899,675.068
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	283,443,000.000	311,856,200.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	-5,070,544.911	-5,436,262.019
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	3,327,333.568	4,068,950.687
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (S)	6,907,758.580	6,410,786.400
	RACHATS	-336,860,089.111	-412,356,155.440
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-330,616,700.000	-406,092,700.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	5,891,965.075	7,098,511.114
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-3,626,017.993	-4,436,706.228
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (R)	-8,509,336.193	-8,925,260.326
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-46,860,003.513	-94,904,075.054
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	199,310,240.315	294,214,315.369
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	152,450,236.802	199,310,240.315
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1,946,724	2,889,089
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1,474,987	1,946,724
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	102.382	101.836
B-	FIN DE L'EXERCICE	103.357	102.382
AN6	TAUX DE RENDEMENT	5.02%	3.99%

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

2020R00322BCFA5